



HAL
open science

Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions

Dominique L'Hostis, Pascal Aventurier

► To cite this version:

Dominique L'Hostis, Pascal Aventurier. Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions. [Rapport Technique] 2006. hal-02824297

HAL Id: hal-02824297

<https://hal.inrae.fr/hal-02824297>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ?

Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions

- Version 2 -

Dominique L'Hostis ⁽¹⁾ & Pascal Aventurier ⁽²⁾

- (1) INRA Nantes - Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche
Equipe Régionale en Information Scientifique et Technique
courriel : Dominique.L'Hostis@nantes.inra.fr
- (2) INRA Avignon - Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche
Equipe Régionale en Information Scientifique et Technique
courriel : Pascal.Aventurier@avignon.inra.fr

Avec la collaboration de :

Hélène Bosc

Chargée de mission INRA
Animatrice du groupe de travail Scientific Publishing d' Euroscience
http://www.euroscience.org/WGROUPS/SC_PUBLISHING/index.htm

Avertissement

Etude réalisée dans le cadre du projet d'archive institutionnelle "Prodira" et soumise aux instances de direction de l'INRA.

Navigation dans le document

Dans le but de faciliter la lecture et permettre un survol rapide de ce texte assez long, une version résumée est proposée en tête du document. Des renvois permettent au lecteur de passer alternativement de la version courte à la version complète.

- En version papier, utiliser les renvois de pages et le sommaire,
- En version électronique : à partir de la version résumée, cliquer sur les titres pour consulter le texte complet, et réciproquement sur les liens « lecture rapide » pour revenir du texte complet à la version courte.

Utilisation & diffusion



Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification
2.0 France <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/deed.fr>

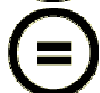
Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public selon les conditions suivantes :



Paternité. Vous devez citer le nom de l'auteur original



Pas d'Utilisation Commerciale. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.



Pas de Modification. Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.

Sommaire

Errata	5
Résumé du document (lecture rapide).....	6
1- Introduction.....	10
2- Le libre accès : un acquis récent mais désormais largement partagé	11
3- Rappel des principales étapes récentes du mouvement	11
3.1- L'auto-archivage – définition du libre accès et caractéristiques des archives	12
3.2- Interopérabilité et visibilité des archives.....	15
4- Avantages de l'auto-archivage des publications pour les différents acteurs ...	17
4.1- Pour les auteurs.....	17
4.2- Pour les institutions de recherche.....	19
4.3- Pour les lecteurs potentiels : citoyens – société	19
4.4- Pour les organismes de financement de la recherche.....	20
4.5- L'enrichissement des dépôts de documents : une valeur ajoutée potentielle du Libre accès.....	20
5- Des prises de position insuffisamment suivies dans la pratique	21
5.1- Réticence ou attentisme des auteurs : bons ou mauvais arguments ?.....	21
5.2- Le positionnement des institutions de recherche : une clé de réussite	23
6- De l'incitation à l'obligation de dépôt	27
6.1- Une politique volontariste au sein des organismes.....	27
6.2- Une forte incitation de la part des organismes financeurs et des institutions politiques	29
6.3- Lien entre dépôt et évaluation	31
6.3.1- L'exemple du Royaume Uni : IRRA (Institutional Repositories and Research Assessment).....	31
6.4- Eléments à prendre en compte pour lier évaluation et dépôts des documents	32
6.5- L'archive institutionnelle : le meilleur des modèles ?	33

6.6- Conclusion : pour une obligation de dépôt.....	33
7- Conclusion générale.....	35
Glossaire.....	37
Bibliographie	37
Annexe 1 - De nouveaux modèles éditoriaux	39
Annexe 2 - Adresses de ressources électroniques.....	42

Errata

A la demande des organismes cités dans le document (version 1 du 21 novembre 06, disponible sur le site http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00115513), les corrections ou précisions suivantes ont été intégrées à cette seconde version :

- Page 22

- § CEMAGREF

La phrase ci-dessous a été ajoutée à la suite de la première phrase du premier paragraphe.

En plus de cet exemplaire papier, un fichier pdf est également demandé (dans le respect des droits respectifs des auteurs et des éditeurs et suivant le contrat signé pour la diffusion éventuelle).

- Page 23

- § CNRS

Contrairement à ce que la version 1 indiquait : HAL n'a pas été développé à partir du logiciel ePrints (cependant le CCSD a travaillé à partir de ce logiciel pour ces premiers outils, d'où la confusion) , mais constitue une création intégrale du CCSD.

- Page 24

- § CIRAD : le paragraphe initial a été entièrement remplacé par un texte proposé par le CIRAD.

- § INRIA : dans le paragraphe ci-dessous, les chaînes de caractère en bleu italique ont été ajoutées dans la version 2.

Les auteurs sont au centre du dispositif : l'exhaustivité semble bonne à très bonne selon les types de documents (près de 100% *pour les colloques dont les actes ont été gérés dans HAL-INRIA - Jacques Millet* – RPIST Nancy 2006 / Table ronde d'ouverture : http://rpist.inist.fr/article.php?id_article=29)

- § INERIS

La phrase « La politique institutionnelle est l'obligation de dépôt et la couverture des publications serait proche des 100% » est remplacée par : « *La politique institutionnelle est l'obligation de dépôt des publications et des communications* » .

Résumé du document (lecture rapide)

N.B. : Cliquer sur les titres pour consulter la version complète du document

[Chapitre 1: Introduction](#) (page 10)

[& Chapitre 2 : Le libre accès : un acquis récent mais désormais largement partagé](#) (page 11)

Le mouvement du libre accès aux documents scientifiques a pour but l'accès gratuit et immédiat aux publications scientifiques, par deux voies différentes :

- la création de revues alternatives, substituant au classique modèle « abonné-payeur », un nouveau modèle éditorial « auteur/institution-payeur » (l'auteur ou son institution paie pour publier, mais la diffusion est ensuite gratuite et en libre accès) ;
(voir [annexe 1 : « Nouveaux modèles éditoriaux »](#), p.39)
- l'auto-archivage des publications : les auteurs déposent leurs travaux dans des «dépôts institutionnels», hébergés en local par leur institution de rattachement et/ou dans des archives disciplinaires accessibles gratuitement via Internet.

[Chapitre 3 - Rappel des principales étapes récentes du mouvement](#) (page 11)

Il a été initié, de 1991 à 1997, par des communautés de scientifiques (en physique théorique d'abord, puis en mathématiques et en sciences cognitives) qui ont développé des serveurs pour déposer leurs publications avant parution (preprints), puis après publication dans un journal scientifique (postprints). L'enjeu était la libre circulation des connaissances scientifiques et un certain refus de la politique des éditeurs scientifiques (coût exorbitant des abonnements, cession totale des droits sur les publications aux éditeurs, délai de diffusion des connaissances trop long entre la soumission de l'article et la parution).

Ce mouvement prit de l'ampleur et fut relayé par les organismes financeurs de la recherche, donnant lieu à plusieurs déclarations de scientifiques et d'organismes de différents pays réunis à Budapest (2002), puis à Berlin (2003, 2004 et 2005). Les chercheurs peuvent déposer leurs documents sur des sites institutionnels (repository(ies) en anglais) qui partagent une base technologique commune (le protocole OAI-PMH) permettant de collecter dans des moissonneurs (OAIster) une description des informations bibliographiques (métadonnées).

Ils peuvent aussi soumettre leurs articles dans des revues en libre accès : le dépôt du document peut être payant (l'auteur ou l'institution paye pour publier) mais l'accès du document est gratuit, c'est le modèle « auteur-payeur ».

Les éditeurs scientifiques, dans un premier temps hostiles à ce mouvement du libre accès, acceptent maintenant, pour plus de 90 % d'entre eux (voir le site [Sherpa/Roméo](#)) des dérogations à leurs contrats de cession des droits d'auteur et autorisent les chercheurs à déposer leurs articles sur un serveur institutionnel. Ils adaptent progressivement leurs modèles économiques en proposant soit une option de libre accès, payante au choix, mais aussi depuis très peu de temps en donnant la possibilité aux auteurs de diffuser sur le site des éditeurs la version manuscrite (= preprint) de leur article soumis à la revue, avec possibilité pour la communauté scientifique de commenter en ligne le manuscrit soumis (exemple : « *Atmospheric Chemistry and Physics* » et « *Nature* »).

Chapitre 4 – Avantages de l’auto-archivage pour les différents acteurs (page 17)

Pour les chercheurs

- Une plus grande visibilité des publications ;
- Une accessibilité accrue, et donc un taux de citation bien plus important selon toutes les études mentionnées (gain de 25 à 250 %) ;
- Une dissémination immédiate, et un facteur d’immédiateté plus grand (les articles sont cités plus tôt après leur parution) ;
- L’augmentation du facteur d’impact pour la plupart des titres de revues en libre accès.
- Une pérennité des informations ;
- On note également l’émergence de nouvelles mesures d’impact applicables aux articles eux-mêmes, indépendamment des revues.

Pour les institutions

- Un entrepôt de données institutionnel constitue une vitrine externe de l’organisation scientifique (voire une vitrine pour l’ensemble de la recherche française quand toutes les archives ouvertes des organismes français seront visibles dans la future archive nationale française) ;
- Il permet aussi de suivre la production scientifique interne (production potentielle d’indicateurs) et peut éventuellement être utilisé pour l’évaluation scientifique ;
- Les avantages cités précédemment pour les chercheurs le sont aussi pour les institutions ;
- Le Libre Accès représente enfin un outil essentiel de diffusion universel et direct des connaissances vers l’enseignement et le grand public ainsi que vers les pays en voie de développement ;
- Les potentialités du libre accès sont encore à développer. Ainsi les chercheurs pourraient déposer d’autres types de documents : données expérimentales, corpus de document... et créer ainsi de la valeur ajoutée aux sites institutionnels.

Chapitre 5 – Des prises de position insuffisamment suivies dans la pratique (page 21)

En dépit du positionnement de nombreux organismes en faveur de l’auto-archivage au plan national et international, on constate encore des taux de dépôt assez faibles : 465 archives institutionnelles sont recensées, mais elles ne représentent en moyenne que seulement 15 % de la production scientifique de leurs institutions avec des différences importantes selon les disciplines.

Les raisons sont les suivantes :

- Les chercheurs ne connaissent pas ou mal le principe du Libre Accès ;
- Ils sont attachés au modèle Peer-Review des éditeurs, peinent à s’émanciper des canaux traditionnels et évoquent des craintes par rapport au modèle auteur/institution-payeur ;
- Le dépôt dans les archives institutionnelles est trop souvent perçu comme une contrainte administrative et une perte de temps ;
- les chercheurs se soucient peu de l’encadrement juridique du dépôt.

Pour être pleinement opérationnelles, les archives ouvertes institutionnelles doivent s’approcher des 100 % de taux de dépôt.

Différentes enquêtes montrent que les chercheurs sont prêts à auto-archiver si leur organisme les y contraint.

Le positionnement des institutions de recherche est donc un facteur de réussite pour les archives ouvertes et une politique d’obligation de dépôt doit être mise en place dans les institutions, soutenue par un dispositif d’accompagnement des chercheurs (sensibilisation aux enjeux, encadrement juridique...).

Tous les organismes de recherche français disposent ou vont disposer à court terme d’une archive ouverte institutionnelle, avec des approches très différentes.

Certains organismes s'appuient sur des bases de données déjà existantes : c'est le cas du Cemagref qui dispose d'un recensement exhaustif de ses publications (sans le texte intégral) et va s'appuyer sur cet acquis pour démarrer son archive ouverte.

D'autres organismes, comme l'Inserm ou l'INRIA ont choisi d'utiliser HAL, l'outil développé par le CNRS et utilisé pour la plateforme nationale.

Le problème du multi-dépôt institutionnel (cas où un document doit être présent dans plusieurs archives institutionnelles du fait de l'affiliation de ses auteurs), n'apparaît pas très clairement solutionné pour le moment.

Chapitre 6 – De l'incitation à l'obligation de dépôt (page 27)

Au niveau national et international, l'obligation de dépôt est soutenue à deux niveaux :

- Au sein de quelques organismes de recherche qui l'exigent de la part de leurs chercheurs.
Le site ROARMAP (Registry of Open Access Repository Material Archiving Policies) recense 29 déclarations de politique d'auto-archivage mais les initiatives de dépôts obligatoires dans les universités sont actuellement très isolées et peu nombreuses.
Parmi les 6 organismes "pilotes" recensés, on peut citer :
 - l'Université de Technologie du Queensland (Australie) qui atteint 100% de l'auto-archivage de sa production scientifique ;
 - l'Université de Minho (Portugal) qui attribue une incitation financière aux laboratoires déposant leurs publications dans l'archive ouverte institutionnelle ;
 - Electronics & Computer Science Department de Southampton qui a mis en place depuis 2001 une politique d'auto-archivage atteint 50% de taux de dépôt et souhaite rendre le dépôt obligatoire.
- Par les organismes financeurs de la recherche publique
Quatre des huit Research Councils du Royaume Uni (BBSRC, ESRC et MRC) ont réaffirmé leur politique en faveur de l'auto-archivage.

Le Wellcome Trust (1^{er} organisme de financement pour la recherche biomédicale) exige que tout travail publié avec son soutien financier soit déposé dans le site PubMed Central (projet du NIH permettant le libre accès aux publications de la recherche médicale).

La politique volontariste du NIH en faveur de l'auto-archivage a échoué. Seulement 4% des articles sont auto archivés.

La communauté européenne a publié en janvier 2006 un rapport comprenant une dizaine de recommandations dont le libre accès aux travaux financés par la CE. L'Euroscience Workgroup on Science publishing propose d'obliger d'auto-archiver toutes les publications mais de ne mettre en ligne que celles qui ont les droits de diffusion et en respectant les périodes d'embargo des éditeurs.

Au niveau français, un cadre de coopération national se met progressivement en place (protocole d'accord EPST et Conférence des Présidents d'Université signé en juillet 2006).

Les déclarations d'incitations d'organismes de pilotage de la recherche ont toutefois une portée limitée car ils n'ont pas réellement les moyens d'imposer leur volonté aux organismes de recherche. Les organismes financeurs de la recherche doivent également subventionner le libre accès dans les revues scientifiques (en libre accès complète ou au choix) afin de soutenir le système éditorial scientifique.

Les documents déposés dans les archives institutionnelles pourraient être utilisés pour l'évaluation scientifique collective ou individuelle. Dans ce cadre, l'auto-archivage obligatoire des documents, sans exiger leur mise en libre accès, permettrait d'atteindre 100% de la production scientifique et faciliterait le travail de l'évaluation.

Au Royaume Uni, le projet IRRA (Institutional Repositories and Research Assessment) concrétise ce lien entre archive institutionnelle et évaluation. Le dispositif envisagé facilite le travail des scientifiques

qui déposent des dossiers aux instances d'évaluation ainsi que celui des commissions évaluatrices. Il sera utilisé pour l'évaluation scientifique à partir de 2008.

Conclusion générale (page 35)

Les archives institutionnelles permettent de stocker (archiver) l'ensemble de la production scientifique sous une forme numérique pour des fonctions de conservation et de préservation. De nombreux travaux prouvent qu'elles permettent surtout de mieux **valoriser, et d'augmenter la visibilité des** travaux scientifiques.

Mais le taux de dépôt demeure très peu important (de l'ordre de 15%) à moins d'une politique très volontariste des institutions.

L'obligation de dépôt apparaît comme la seule méthode permettant d'atteindre l'exhaustivité dans une archive ouverte institutionnelle, seule garantie d'une bonne représentativité de la production d'un organisme et condition incontournable pour tirer tous les bénéfices attendus du Libre Accès. Cette obligation devrait être liée à l'évaluation : elle garantirait un taux de dépôt important et faciliterait le travail des instances d'évaluation.

Lier l'obligation de dépôt au processus d'évaluation présente deux avantages :

- augmenter le taux de documents déposés dans l'archive ouverte institutionnelle et garantir une mise à jour régulière des données,
- réduire considérablement le travail des évaluateurs et des chercheurs pour l'évaluation.

Annexes

Annexe 1 – De nouveaux modèles éditoriaux (page 39)

Annexe 2 – Adresses de ressources électroniques (page 42)

1- Introduction

[[Lecture rapide](#)]

L'avènement de l'internet a permis très tôt (dès 1990, avant la création du web) la diffusion directe des connaissances scientifiques. Depuis une dizaine d'années, il révolutionne l'accès à la littérature scientifique.

Si les éditeurs ont adapté leur offre d'abonnement aux contenus électroniques, de nouveaux moyens de fournir le libre accès aux publications arrivent à maturité :

- Les archives ouvertes : sites Internet où l'auteur dépose directement ses publications, après l'évaluation par les pairs (post-publications) ou avant (pré-publications). La diffusion est cependant soumise à la modération des responsables de l'archive ouverte ;
- Les revues en libre accès : les éditeurs diffusent gratuitement sur Internet des revues à comité de lecture. Par contre la soumission des articles est en général payante.

Dans le même temps, les organismes de recherche français (CNRS, INSERM,...) s'engagent dans cette voie en signant la déclaration de Berlin sur le libre accès (octobre 2003): http://www.inist.fr/openaccess/article.php3?id_article=38.

De 2005 à 2006 on remarque une évolution importante du nombre d'archives institutionnelles (dépôt de la production scientifique des chercheurs affiliés à un organisme) ou d'archives thématiques (PubMed Central, projet du NIH) et un nombre croissant de prises de position par des instances de pilotage de la recherche, des institutions parlementaires etc...

Mais force est de constater que malgré ces incitations pour le libre accès, les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances : le taux de dépôt des documents en libre accès représente souvent moins de 15% du total des publications des institutions (Hajjem et al. 2005b).

Les enjeux sont très importants tant pour les institutions (gestion de leur production scientifique, production d'indicateurs, visibilité et impact scientifique des recherches) que pour les scientifiques (consultation accrue des publications qui entraîne une augmentation du nombre de citations, délais de publication inexistantes alors qu'une revue diffuse un article accepté quelquefois plusieurs mois après son acceptation..).

Quels sont les obstacles ? : Le positionnement des éditeurs commerciaux, des sociétés savantes ? L'inertie des chercheurs et de leur institutions ? Comment favoriser le dépôt des connaissances scientifiques en libre accès ? Ne faut-il pas alors s'orienter vers une obligation de dépôt des documents ?

Ce document en s'appuyant sur les études récentes ou en cours, tente de faire le point sur les initiatives françaises et étrangères pour inciter ou "obliger" au dépôt de documents dans les archives ouvertes institutionnelles.

Ce document ne traite que de la voie d'auto-archivage des publications dans les archives institutionnelles.

En complément, l'annexe 1 "[Nouveaux modèles éditoriaux](#)" présente la mouvance actuelle des modèles éditoriaux : modèle de revue « classique » proposant le libre accès au choix, modèle de revue en accès entièrement libre fonctionnant selon le modèle "auteur-payeur".

2- Le libre accès : un acquis récent mais désormais largement partagé

[[Lecture rapide](#)]

Depuis les années 1990, une campagne internationale menée initialement par quelques chercheurs « activistes » comme Paul Ginsparg (principalement dans le domaine de la physique et des mathématiques) et Stevan Harnad (pour toutes les disciplines) plaide en faveur du libre accès à l'information scientifique et technique (Harnad 2003).

Une première voie est la création de revues alternatives, substituant au classique modèle « abonné-payeur », un nouveau modèle éditorial « auteur/institution-payeur », (l'auteur ou son institution paie pour publier, mais la diffusion est ensuite gratuite et en libre accès).

Une seconde voie est d'inciter les auteurs à déposer leurs travaux dans des « dépôts institutionnels » (repositories) accessibles gratuitement via Internet, hébergés en local par leur institution de rattachement et/ou dans des archives disciplinaires.

Bien que leur mise en œuvre suscite de nombreuses interrogations sur les plans économique, juridique, technique et organisationnel : ces dernières années on note via différentes étapes et des textes fondateurs importants, la montée en charge vers des solutions du libre accès (Open Access) et l'intérêt croissant des universités, du monde de la recherche et des organismes de subventionnement pour ce mouvement.

3- Rappel des principales étapes récentes du mouvement

[[lecture rapide](#)]

Voir sur le site de l'INIST « Le libre accès à l'information scientifique et technique », la page consacrée aux textes de références : http://www.inist.fr/openaccess/rubrique.php?id_rubrique=11

- 2002 : Budapest Open Access Initiative (BOAI) : les signataires s'engagent à promouvoir le libre accès par l'une ou l'autre des deux démarches complémentaires préconisées
 - BOAI-1 : l'auto-archivage des articles (pré et post-publications) ;
 - BOAI-2 : publication dans les revues en libre accès.
- 2003 :
 - Déclaration de Bethesda pour l'édition en libre accès : définition précise de l'édition en libre accès (BOAI-2), mais engagements individuels plus qu'institutionnels. (participants essentiellement anglosaxons) ;
 - Version française :
http://www.inist.fr/openaccess/imprimersans.php3?id_article=58
 - 1^{ère} Déclaration de Berlin, pour le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales
 - signataires : CNRS, INSERM (octobre 2003), INRA, INRIA (juillet 2004),
 - « *Les auteurs accordent aux utilisateurs un accès libre, gratuit, irrévocable, et la possibilité de le réutiliser sous réserve de reconnaissance de paternité,*
 - *Le dépôt se fait sur un serveur de type public offrant les garanties : accès ouvert, distribution sans limitation, inter-opérabilité (protocole OAI-PMH), et archivage à long terme.* » ;
- 2004 : Berlin 2 ou comment concrétiser le libre accès à la littérature scientifique ... ;
- 2005 : Berlin 3 ou comment accélérer cette concrétisation : notamment en recommandant aux institutions d'inciter leurs communautés de chercheurs à auto-archiver leurs publications.

- 2006 :

A noter, en France, la signature le 6 juillet 2006 d'un protocole d'accord définissant une approche coordonnée, au niveau national, pour l'archivage ouvert de la production scientifique française. Outre le CNRS, les principaux organismes de recherche EPIC et EPST (INSERM, INRIA, INERIS, IRD, ADEME ...), la conférence des présidents d'université (CPU), la conférence des grandes écoles et l'institut Pasteur ont signé également cet accord (texte du protocole : <http://www.cge.asso.fr/presse/Protocole-d-accord-archivage-ouvert.pdf>).

3.1- L'auto-archivage – définition du libre accès et caractéristiques des archives

♦ **Définition du « Libre Accès »** tirée de l'initiative de Budapest (BOAI) du 14 février 2002 <http://www.soros.org/openaccess/fr/read.shtml>

« La littérature qui devrait être accessible en ligne gratuitement est celle que les savants donnent au monde sans en attendre de rétribution » [...]

« Par "accès libre" à cette littérature, nous entendons sa mise à disposition gratuite sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet. »

Cette définition couvre aussi bien les documents (articles) publiés dans des **revues en libre accès** que les **documents déposés dans une archive ouverte**.

Pour ceux qui souhaiteraient connaître l'évolution du mouvement et des définitions du Libre accès au cours des années : voir la synthèse de Peter Suber « Open Access Overview »

<http://www.earlham.edu/~peters/fos/overview.htm>

Dans la suite de ce document, seule la voie de l'**auto-archivage** est abordée.

Au cours du temps se sont développées parallèlement deux types d'archives ouvertes : disciplinaires et institutionnelles. Le site "Registry of Open Access Repositories" (ROAR) <http://archives.eprints.org/> répertorie les différentes archives ouvertes au plan mondial et fournit les statistiques d'alimentation.

Ce site propose également un filtre qui permet d'identifier les archives existantes sur différents critères (par type, par pays par logiciel utilisé ...).

<http://archives.eprints.org/?country=fr&version=&type=institutional&order=recordcount&submit=Filter>

L'enregistrement n'étant pas obligatoire, la liste n'est pas forcément exhaustive, mais elle compte néanmoins à ce jour plus de 700 archives ou site de revues enregistrées dans OAISTER (<http://www.oaister.org/o/oaister>) et environ 460 si l'on prend en compte uniquement les archives déclarées «archives institutionnelles ou multi-institutionnelles» (Registry of Open Access Repositories (ROAR) : <http://archives.eprints.org/> - chiffres novembre 2006)

♦ Quelques exemples d'archives

Archive thématique internationale

- ArXiv : <http://fr.arxiv.org/>

Créée en 1991 à l'initiative de Paul Ginsparg, elle comprend des pré- et post-publications, dans les domaines : physique, mathématiques, informatique, biologie quantitative et contient plus de 350 000 articles.

Archive inter-institutionnelle française

- HAL (Hyper Article en Ligne) : <http://www.ccsd.cnrs.fr/accueil.php3?lang=fr>

Archive internationale multidisciplinaire orientée « texte intégral » produite par le CNRS depuis 2001, elle devient la plate-forme fédératrice pour d'autres archives institutionnelles : INRIA, INSERM, bientôt Institut Pasteur ...

◆ **Les caractéristiques des archives :**

- **Dépôt par les auteurs**

Le dispositif de dépôt centré sur le chercheur est fortement recommandé. Il engage sa responsabilité sur la qualité du document et reste maître du mode de diffusion de ses résultats.

On ne dépose que des documents qui ont déjà été validés par les comités de lecture de revues ou des colloques scientifiques (les postpublications, « post-prints ») ou des documents qui pourraient être proposés à des comités de lecture de revues ou des colloques scientifiques (les prépublications, « préprints ») .

- **Modération de base**

Une vérification de base non scientifique est généralement assurée : adéquation entre le contenu et la description, vérification et/ou complément des **métadonnées** (voir le paragraphe 3.2- Interopérabilité et visibilité des archives). Une modération scientifique est appliquée dans certaines archives (travail des vérificateurs par disciplines au CNRS).

- **Permanence des dépôts**

Une fois accepté sur le serveur, le retrait du document est fortement découragé (sauf en cas de circonstances exceptionnelles), mais de nouvelles versions peuvent être proposées et les métadonnées accompagnant le document peuvent être corrigées ou complétées.

Le découragement du retrait favorise la responsabilisation des dépôts et l'intérêt scientifique, et garantit la pérennité de l'accès au document.

- **Appartenance institutionnelle du déposant**

Lors d'un dépôt, le déposant, considéré par défaut comme l'auteur, doit indiquer son rattachement à un laboratoire et un organisme.

Pour certaines archives non-institutionnelles (ArXiv par exemple) un dispositif de parrainage entre auteurs (même d'organismes différents) a été mis en place.

- **Respect des droits d'auteurs et droits d'éditeurs**

Le rôle des revues est de publier, mais aussi et surtout de sélectionner, contrôler, corriger et valider les travaux, notamment grâce aux procédures d'évaluation paritaire (peer review). A condition de respecter les droits respectifs des auteurs et des éditeurs, tout chercheur peut confier aux archives ouvertes de son organisme la version acceptée par le comité de lecture d'une revue (dernière version « auteur » validée = post-print).

Archives ouvertes et revues traditionnelles peuvent donc cohabiter et se compléter (voir [annexe 2](#), p. 39).

Le site <http://romeo.eprints.org> (site recommandé pour sa clarté) ainsi que le site Sherpa/Romeo <http://www.sherpa.ac.uk/romeo.php> sont devenus des outils de référence pour suivre la politique des éditeurs scientifiques en ce qui concerne l'autoarchivage.

Extraction au 31/07/06 : Statistiques pour les 155 éditeurs enregistrés à ce jour sur le site

Code Couleur RoMEO	Politique d'archivage	Nombre de revues	%	Exemples d'éditeurs
vert	Autorise l'archivage de post-print (ie dernière version auteur après le peer-review)	6483	69%	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Elsevier (1882 journaux) <input type="checkbox"/> CAB International (17 journaux) <input type="checkbox"/> Cambridge University Press (186 journaux)
vert-pâle	Autorise l'archivage de pre-print (ie version auteur avant le peer-review)	2248	24%	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Blackwell (698 journaux) <input type="checkbox"/> Marcel Dekker (83 journaux) <input type="checkbox"/> Nature Publishing Group (47 journaux) <input type="checkbox"/> Oxford University Press (180 journaux)
gris	Archivage non autorisé	604	7%	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> American Chemical Society (35 journaux) <input type="checkbox"/> American Physiological Society (16 journaux) <input type="checkbox"/> Lippincott (287 journaux)

Au total : environ **94%** des revues de cette liste autorisent une forme d'auto-archivage par les auteurs.

Journal Policies - Summary Statistics So Far



[Search List](#) | [List of publishers](#) | [More information](#) | [Summary Statistics](#) | [Corrections](#)

Journal Policies - Summary Statistics So Far

[Click here for more detailed statistics](#)

Current Journal Tally: 94% Green!

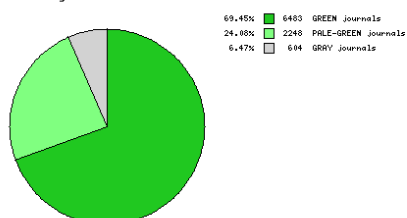
FULL-GREEN = Postprint, PALE-GREEN = Preprint, GRAY = neither yet

Total number of publishers registered at RoMEO to date: 154

Number of publishers processed so far: 155

Number of journals processed so far: 9339

Journal Policy Chart



Publisher Policy Chart



Très réticents au départ, les éditeurs ont pour beaucoup assoupli leur politique. Le basculement en 2004 de l'éditeur Elsevier dans le camp des éditeurs permettant l'archivage des preprints et postprints est un tournant notable.

- **Règles éthiques et déontologiques**

Les mêmes règles que celles du circuit éditorial classique doivent être appliquées aux documents déposés dans une archive. Franck Laloë, dans une récente intervention (Laloë 2006) rappelle ces « bonnes pratiques »:

- accord de l'ensemble des auteurs et co-auteurs ;
- fourniture de l'ensemble des éléments scientifiques ;
- citation des tiers ;
- pas de plagiat ;
- loyauté vis-à-vis de l'employeur et des entités subventionnant la recherche décrite (pas de divulgation de résultats confidentiels tels que les brevets et mention des soutiens reçus).

- **Garanties techniques / Serveur**

Les archives ouvertes doivent assurer la pérennité des informations que ce soit au niveau de l'accès aux ressources électroniques (archivage) ou à la lecture des formats de documents déposés, dans la majorité des cas, en PDF ou dans un format MSWORD (ce qui implique de conserver dans le temps les logiciels capables de lire ces formats dans la bonne version).

3.2- Interopérabilité et visibilité des archives

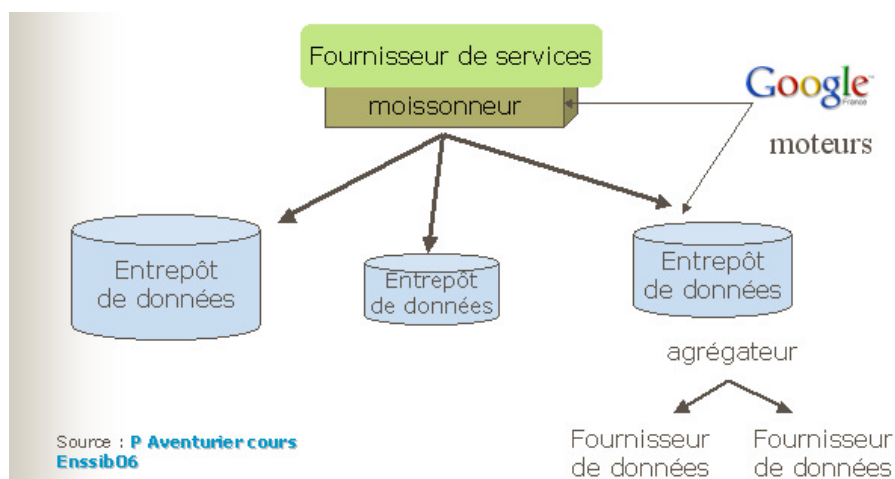
Les entrepôts de données peuvent être constitués à partir de logiciels libres (les plus répandus sont EPrints et DSpace) ou d'outils développés spécifiquement. Leurs caractéristiques communes sont de disposer d'un module de mise à disposition, en utilisant le protocole OAI-PMH (Protocole de Moissonnage des Métadonnées de l'Open Archives Initiative, OAI-PMH) et des métadonnées descriptives des ressources électroniques (auteur, titre...).

Les métadonnées, « ensemble de données structurées décrivant des ressources physiques ou numériques » sont un maillon essentiel pour le partage de l'information et l'interopérabilité des ressources électroniques. Le protocole OAI-PMH permet en effet aux métadonnées des sites d'archives ouvertes d'être récoltées par des moteurs de recherche spécialisés, dits « moissonneurs ». Le jeu de métadonnées géré par ce protocole est le Dublin Core » (Morel-Pair 2005).

Décrire les ressources électroniques avec des métadonnées communes pour chaque institution française par exemple est un fort enjeu pour garantir l'interopérabilité et disposer d'un système commun fiable et performant.

Les métadonnées des sites d'archives ouvertes sont "récoltées" par des moteurs de recherche spécialisés, dits « moissonneurs » qui permettent d'interroger de façon simultanée plusieurs archives comme un seul et unique réservoir de données.

(à noter : à la différence de certains moteurs, les moissonneurs, ou OAI harvesters, traitent uniquement les métadonnées). La figure ci-dessous représente les processus de visibilité des contenus des archives sur Internet.



- Les moissonneurs/agrégateurs :
Le plus connu est OAIster (<http://www.oaister.org/o/oaister>) qui référence 660 entrepôts de données pour plus de 8 millions de documents. L'interface de recherche est cependant limitée aux informations titre, auteur et institutions (créateur), année, langue et type de document.
- Des initiatives commerciales permettent aussi indirectement d'accéder aux contenus des archives ouvertes :
 - SCIRUS : <http://www.scirus.com/srapp/>
Moteur de recherche spécialisé, développé par Elsevier Science, il intègre outre les ressources publiées par le groupe, des documents issus de bases de données, de serveurs de prépublications et d'Open Archives ;
 - SCOPUS : <http://www.scopus.com/>
Egalement développé par Elsevier, c'est une base de données orientée sciences et techniques, qui intègre outre des références issues de bases de données produites par cet éditeur, des références de Pubmed, des références d'articles publiés par Elsevier, et des sites web recensés par le moteur SCIRUS. Seules des ressources validées (« peer reviewed ») sont intégrées ;
 - GOOGLE SCHOLAR : <http://scholar.google.com/> moteur de recherche spécialisé dans la littérature universitaire. La couverture réelle n'est pas bien connue, mais il indexe des articles issus de périodiques avec évaluation par les pairs, des thèses, des livres, des articles en pré-publication, des rapports qui proviennent d'éditeurs scientifiques, de sociétés savantes, de répertoires de préprints, de serveurs universitaires.
- Des technologies associées :
 - OPENURL
« C'est un protocole qui sert à créer des liens contextuels. Concrètement, il s'agit de lier des métadonnées (par exemple, les références bibliographiques d'un article) à la ressource elle-même (l'article en plein-texte).
Pour une ressource (toujours notre article) on connaît le contexte dans lequel elle est citée (la bibliographie qui la cite), décrite (les métadonnées de l'article et qui les a rédigées), utilisée (le lecteur qui la recherche et les droits dont il dispose), et la façon dont on utilise le protocole (quel résolveur, pour obtenir quel service) pour la lier à ce qu'elle décrit (l'article lui-même) » (définition reprise du site : <http://www.figoblog.org/document207.php>).

Ces outils permettent également :

- Des recherches multiformes : sur les métadonnées des articles et/ou en recherche plein texte ;
- La pérennité de l'accès au document : L'URI (Uniform Resource Identifier) vise à attribuer à chaque ressource (et version ou format de ressource) un identifiant unique pérenne (Morel-Pair 2005) ;
- Pour certains outils, l'affichage du nombre de citations et du nombre de téléchargement ;
- Le lien entre les références citées et le texte intégral ;
- L'accès à des documents anciens (avant passage en ligne des revues) dans certains cas de rétronumérisation.

4- Avantages de l'auto-archivage des publications pour les différents acteurs

[[lecture rapide](#)]

4.1- Pour les auteurs

Les chercheurs publient avant tout pour communiquer leurs résultats pour « être lu par les autres, et pour être cité ».

« Les auteurs ne sont jamais payés pour les articles qu'ils produisent. Leur rémunération est la reconnaissance de leurs travaux par leurs pairs et leurs employeurs (pour obtenir des financements, de l'avancement ...) d'où l'importance de la diffusion la plus large possible de ces publications, décisive pour l'impact de leurs recherches» (Schmitt 2006).

Ils ont également besoin pour leur activité scientifique de suivre et collecter en temps réel, la production scientifique de leur domaine, au plan international.

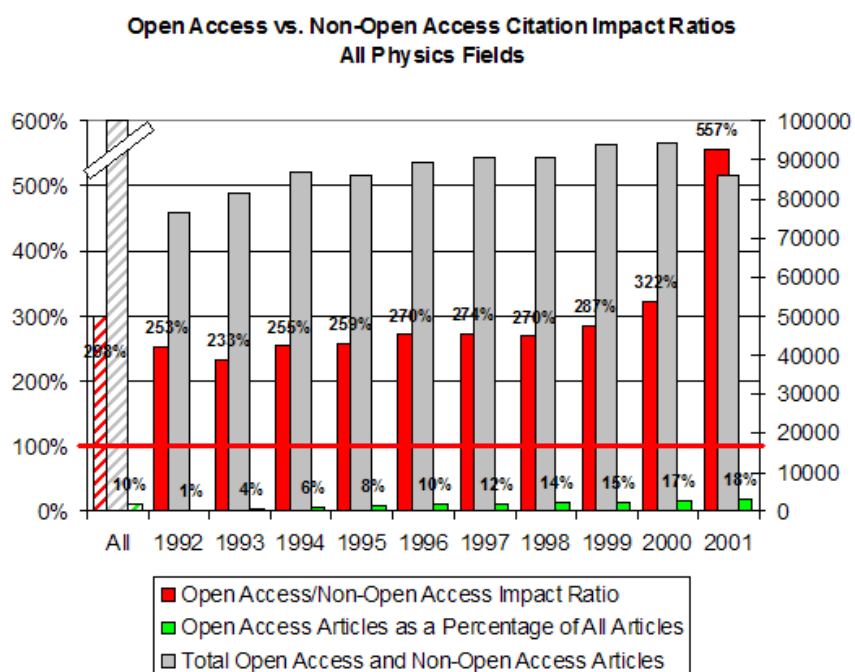
L'auto-archivage apparaît comme une **voie de diffusion maximale des résultats** de la recherche, dont les effets en terme d'**impact** sont désormais mesurables.

Le site <http://opcit.eprints.org/oacitation-biblio.html> fournit une liste bibliographique des différentes études réalisées pour mesurer l'effet de l'auto-archivage sur l'impact des articles.

♦ Mesures d'impact - A partir des **taux de citations**

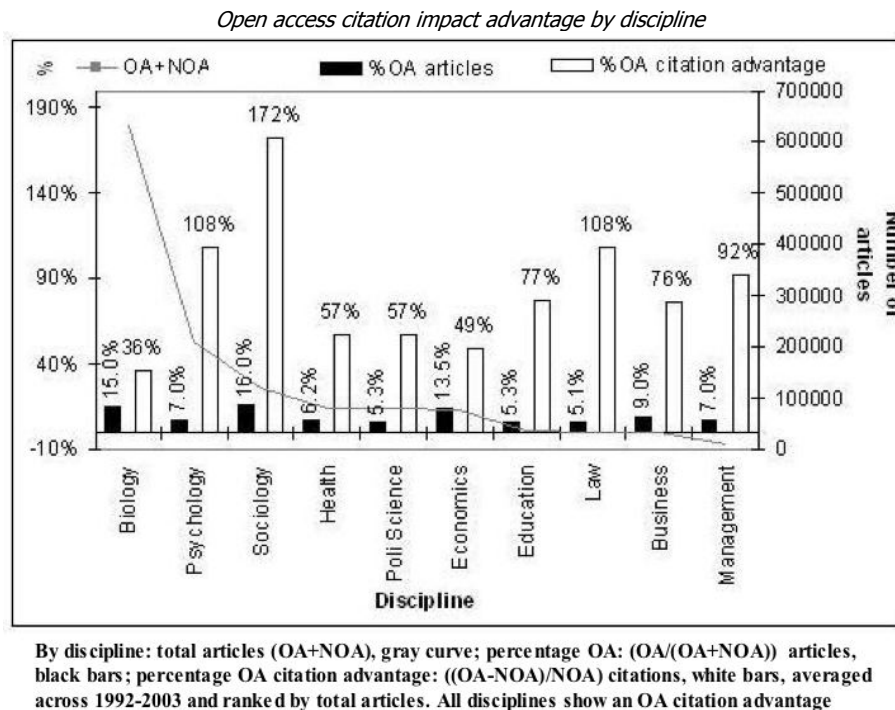
- Depuis l'article de Lawrence (Lawrence 2001) sur la corrélation entre le taux de citation d'un article et sa disponibilité en Libre Accès, de nombreuses études montrent un gain substantiel de citations lorsque les documents sont déposés dans une archive ouverte, avec cependant des différences notables selon les disciplines considérées.

La figure ci dessous présente une récente étude (Harnad and Brody 2004) comparant l'impact (citation) des articles en Open Access (OA) auto-archivés, avec ceux dans le même journal qui ne le sont pas. <http://www.dlib.org/dlib/june04/harnad/06harnad.html>.



- Une étude récente de 2005 (Hajjem et al. 2005a) réalisée sur un échantillon d'environ 1000 journaux (indexés par l'ISI) représentant 4 disciplines (Biologie, Business, Psychologie, et Sociologie) montre des avantages notables en terme de taux de citations si les documents ont été parallèlement déposés dans une archive ouverte. **Le gain serait de 25 à 250 % selon les disciplines.** (<http://eprints.ecs.soton.ac.uk/11687/>)

- Une autre étude des mêmes auteurs (Hajjem et al. 2005b) rapportée par T. Chanier (Chanier 2006) montre des résultats convergents dans six autres disciplines. (<http://sites.computer.org/debull/A05dec/hajjem.pdf>)



◆ Mesures d'impact - Autres types d'évaluation

Des études montrent un lien entre le taux de consultation (téléchargement) et le taux de citation. Dans certains domaines, on peut aussi noter un lien entre la rapidité de la consultation et le taux de citation (Brody et al. 2006; Perneger 2004).

Par ailleurs, de nouveaux modèles émergent pour évaluer l'impact des documents eux-mêmes (et non plus des revues). Adaptés au libre accès, ils permettent le calcul automatique des citations dans l'environnement du libre accès.

- Citebase <http://www.citebase.org>
Une analyse graphique met en évidence le nombre de téléchargements, le temps de latence entre la publication et les premiers téléchargements, et les citations de ses propres citations.
- CiteSeer : <http://citeseer.ist.psu.edu>
Permet de rechercher des documents et des citations dans les domaines scientifique et technique. Sa base de données contient plus de 700 000 documents.
- L'ISI développe depuis peu une nouvelle base de données, le Web Citation Index, qui prend en compte les contenus de certains dépôts d'archives. Intégré au Web of

Knowledge, il s'agit d'un index multidisciplinaire de citations de publications accessibles par internet via des dépôts d'archives institutionnelles ou des archives disciplinaires. Encore en phase de test, il comprend des articles de revues, des prépublications, des thèses de doctorat, des comptes-rendus, des rapports techniques et d'autres documents de littérature grise. L'interface permet d'accéder, pour chaque document indexé, aux références citées mais aussi au nombre de citations reçues et aux références citantes.

Les archives ouvertes permettraient donc :

- Une plus grande **visibilité** des publications ;
- Une **accessibilité accrue** ;
- Une **dissémination immédiate**, facteur d'immédiateté plus grand ;
- **L'augmentation du facteur d'impact** pour certains titres de revues ;
- **De nouvelles mesures d'impact applicables aux articles eux-mêmes** indépendamment des revues ;
- Une **pérennité des informations**.

4.2- Pour les institutions de recherche

Les archives ouvertes représentent une vitrine externe potentiellement unique pour la communauté scientifique, pour les partenaires de la recherche et pour la société de façon plus générale.

Elles constituent aussi un outil précieux pour suivre la production scientifique en interne :

- mise à jour continue ;
- collecte et archivage pérenne des documents ;
- productions potentielles d'indicateurs ;
- outil éventuel pour l'évaluation (les documents étant disponibles sous forme électronique dans un seul système).

Les archives ouvertes étant en constante évolution, il nous semble important de mentionner comme le fait Sale (Sale 2006) que pour une institution, dans le contexte actuel, il y a potentiellement un risque à ne pas développer d'archives ouvertes : en terme de visibilité sur le plan international et de diffusion de sa production scientifique.

4.3- Pour les lecteurs potentiels : citoyens – société

Les archives ouvertes peuvent représenter un outil essentiel de diffusion des connaissances vers l'enseignement et le grand public, ainsi que vers les pays en voie de développement.

- typologie de documents élargie, fonds étendus (moissonnage) ;
- gratuité ;
- simplicité d'accès.

Les chercheurs ne semblent pas indifférents à ce grand principe de diffusion des connaissances, même s'il ne suffit pas à lui seul à emporter leur adhésion. 90% des chercheurs qui publient en libre accès le font pour le principe du « free access », le droit à l'information (Swan 2005).

4.4- Pour les organismes de financement de la recherche

Les organismes financeurs de la recherche sont également des acteurs influents du Libre Accès (voir paragraphe 6.2- , p. 29)

Les auteurs d'articles scientifiques n'ont pas vocation à commercialiser leur production intellectuelle pour vivre. L'État, qui en rémunère la plupart, de même que les organismes de financement de la recherche sont cependant en droit d'espérer un véritable retour sur investissement, par diffusion du résultat de la recherche dans le monde scientifique, dans la population étudiante et même parmi les citoyens (http://www.edsh.cnrs.fr/spip/article.php3?id_article=976).

Dans une récente étude de juillet 2006 John Houghton et Peter Sheehan (Houghton and Sheehan 2006) s'interrogent sur l'impact potentiel des nouveaux modèles de diffusion de la communication savante, en l'occurrence le libre accès. Ils cherchent à estimer si l'amélioration de la diffusion des résultats de la recherche, et donc des fonds consacrés à cette recherche pourrait aussi augmenter les retours sur investissement en R&D. Utilisant une adaptation d'un modèle de croissance économique, ils calculent des séries indicatives d'impact pour la dépense brute globale et les dépenses publiques de R&D pour tous les pays de l'OCDE, et évaluent concrètement les gains à attendre d'un accès élargi aux résultats de recherche.

A titre d'exemple, ci-dessous les estimations pour la France et l'Allemagne :

Dépense globale						Dépense publique					
France 39,740						France 6,640					
Return to R&D						Return to R&D					
25%						25%					
40%						40%					
50%						50%					
60%						60%					
75%						75%					
Per cent change in accessibility and efficiency						Per cent change in accessibility and efficiency					
Recurring annual gain from move to open access (USDm PPPs)						Recurring annual gain from move to open access (USDm PPPs)					
1%	200	320	399	479	599	1%	33	53	67	80	100
2%	401	642	803	963	1,204	2%	67	107	134	161	201
5%	1,018	1,629	2,037	2,444	3,055	5%	170	272	340	408	510
10%	2,086	3,338	4,173	5,007	6,259	10%	349	558	697	837	1,046
Germany 58,688						Germany 7,775					
Return to R&D						Return to R&D					
25%						25%					
40%						40%					
50%						50%					
60%						60%					
75%						75%					
Per cent change in accessibility and efficiency						Per cent change in accessibility and efficiency					
Recurring annual gain from move to open access (USDm PPPs)						Recurring annual gain from move to open access (USDm PPPs)					
1%	295	472	590	708	885	1%	39	63	78	94	117
2%	593	948	1,185	1,423	1,778	2%	79	126	157	188	236
5%	1,504	2,406	3,008	3,609	4,512	5%	199	319	398	478	598
10%	3,081	4,930	6,162	7,395	9,243	10%	408	653	816	980	1,225

- Allemagne : avec une dépense globale de 58,7 milliards de dollars, et pour un retour social de R&D de 50%, une progression de l'ordre de 5% de l'accessibilité des publications scientifiques se traduirait par un gain de 3 milliards par an.
- France : dépense globale de 39,8 milliards de dollars, gain attendu / mêmes conditions : 2 milliards par an.

4.5- L'enrichissement des dépôts de documents : une valeur ajoutée potentielle du Libre accès.

Laurent Romary (Romary 2005) note que les données accessibles via les archives ouvertes, ne doivent pas se limiter aux seules publications, mais peuvent prendre des formes variées selon les disciplines scientifiques : bases de données génomiques, données expérimentales, corpus de documents, bases d'images ou lexiques, résultats cliniques ...

Cet enrichissement représente potentiellement une valeur ajoutée réelle aux dépôts d'archives, l'opération pouvant se faire en collaboration entre les auteurs et les personnels IST.

5- Des prises de position insuffisamment suivies dans la pratique

[[lecture rapide](#)]

En dépit du positionnement de nombreux organismes en faveur de l'auto-archivage au plan national et international, on constate encore des taux de dépôt assez faibles.

D'après le Registry of Open Access Repositories (<http://archives.eprints.org>), il existe environ 460 (voir p. 12) archives ouvertes institutionnelles ou multi-institutionnelles (chiffres novembre 2006), mais en moyenne seulement 15% de la production annuelle de ces institutions est autoarchivée, avec des différences importantes selon les disciplines (Hajjem et al. 2005b).

- « Malgré sa notoriété internationale, Pubmed Central n'obtient dans un cadre qui ne définit pas d'obligation, qu'un taux de dépôt très bas (selon les sources : 4% à 15%) » (Groupement Français de l'Industrie et de l'Information 2006) ;
- Lors de la table ronde introductive des dernières « Rencontres des professionnels de l'IST » en juin 2006 à Nancy, le même constat : au CNRS, à l'INSERM, les outils sont en place mais le dépôt reste insuffisant (Groupement Français de l'Industrie et de l'Information 2006).

Enfin on constate des **pratiques différentes selon les disciplines de recherche et les communautés scientifiques**. Ainsi les sciences de la vie sont très peu représentées : elles représentent environ 3% (novembre 2006) de l'archive HAL du CNRS par exemple.

Quelles sont les raisons de ces taux relativement bas ?

5.1- Réticence ou attentisme des auteurs : bons ou mauvais arguments ?

- Méconnaissance du Libre Accès

Le dépôt dans une archive ouverte reste un **dispositif méconnu** d'un assez grand nombre de chercheurs.

Les chercheurs n'ont pas tous compris qu'ils peuvent autoarchiver un article accepté pour publication. C'est le double du document publié qui est déposé dans l'archive.

Le contexte disciplinaire n'est pas neutre : « Dans certaines disciplines, les chercheurs sont peu nombreux, se connaissent, et font fi des frontières. Ils créent spontanément un réseau d'échange et un réservoir commun de publications, tel le fameux arXiv.org. Au contraire, les chercheurs d'autres disciplines, parfois sous contrat avec des sociétés privées, peuvent se trouver en concurrence, et ne sont pas dans cette dynamique du partage du savoir. Notons également un goût très inégal pour le support électronique. En sciences sociales et humaines, par exemple, le papier reste prépondérant. »(Guha 2005).

Beaucoup n'ont pas encore conscience des enjeux et plusieurs enquêtes illustrent cette situation :

- La lettre d'information de la VST de mars 2005 (<http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/mars2005.htm>) rapporte ainsi l'engagement contrasté des auteurs tel qu'il apparaît dans un rapport commun du JISC (Joint Information Systems Committee, UK) et de l'OSI (Open Society Institute) paru en 2004, « *Journal authors survey* » (http://www.jisc.ac.uk/uploaded_documents/JISCOAreport1.pdf);
- Une étude demandée par le JISC en 2005 fait le point sur le comportement des chercheurs par rapport à l'auto-archivage de leurs publications. 1 296 chercheurs ont répondu à cette enquête trans-disciplinaire. Près de la moitié des auteurs ont déposé au moins un article dans les trois dernières années. Les raisons qu'ils donnent pour expliquer leur réticence à auto-archiver sont d'ordre technique et juridique (Swan and Brown 2005).

- Crainte du dépôt par rapport au dispositif de « peer review »

Le « peer review » n'est pas remis en cause par l'auto-archivage (cf. page 13) mais les habitudes de publication ne sont pas faciles à modifier. Le domaine de la recherche biomédicale peine à s'émanciper des canaux traditionnels.

- Perception d'une nouvelle contrainte administrative et crainte d'une perte de temps

Dans de nombreuses archives, le chercheur peut simplement signaler une publication simplifiée, réduite à quelques champs bibliographiques, qui sera ensuite complétée et enrichie par le personnel en IST, qualifié et en charge de l'Archive.

Dans une enquête de 2005 (Carr and Harnad 2005), les auteurs montrent qu'auto-archiver ne représente environ que 10 minutes par publication et estiment que pour un chercheur très actif, cela ne représente pas plus de 40 mn par an !

Différentes enquêtes montrent toutefois que les chercheurs sont prêts à auto-archiver si leur organisme les y contraint (Swan 2005; Swan and Brown 2005).

- Méconnaissance, voire souvent indifférence vis à vis de l'encadrement juridique du dépôt.

Pas toujours suffisamment bien appréhendé des professionnels de l'IST, et encore moins des chercheurs, c'est un point crucial à ne pas négliger, qui apparaît comme un déterminant fondamental pour l'élargissement des dépôts et une contrainte à maîtriser si l'on veut que les archives ouvertes ne se réduisent pas à de simples gisements de métadonnées (notices bibliographiques) mais bien à des dépôts avec accès au texte intégral pour un maximum de documents.

Anne-Marie Benoit décrit ainsi le cadre juridique associé aux archives ouvertes (Benoit 2005)

« N'ayant fait l'objet d'aucune cession de droit d'auteur, la prépublication peut être librement et légalement auto-archivée ». Au contraire, pour une postpublication : « le travail du chercheur qui, par contrat, a fait l'objet d'une cession de droit comprenant la cession exclusive du droit de reproduction sur support numérique ne doit pas être autoarchivé, à moins d'un accord avec l'éditeur »

Les conditions juridiques portent moins sur le dépôt du texte intégral (le plus souvent la dernière version auteur acceptée, différente de la version éditeur sauf préconisation spécifique) que sur sa mise en accès libre, et sa reproduction éventuelle.¹

Un accès clos (c'est à dire réservé à l'auteur et/ou à ses employeurs ou son administration) reste toujours une option, avec fourniture du texte intégral à la demande (si les droits le permettent), suite à des requêtes faites par messagerie électronique.

Le site Roméo déjà précédemment cité en page 13 présente les positions de différents éditeurs scientifiques : 94% des revues autorisent déjà leurs auteurs à auto-archiver.

Le dépôt de préprint (document avant validation par les pairs) n'est peut être pas à conseiller dans les sciences de la vie bien que ce document puisse bénéficier de nouvelles formes de validations collectives, car cela ne correspond pas aux pratiques des communautés scientifiques de ce domaine... Le dépôt de postprint (dès la validation par les pairs) en revanche peut être largement préconisé. Par ailleurs, il convient de sensibiliser de plus en plus les chercheurs à mieux gérer leurs droits, et les inciter, dès la soumission, à inclure dans les contrats des clauses permettant de conserver tout ou partie de leurs droits <http://repositories.cdlib.org/iber/econ/policies.html> .

¹ Le dépôt de la version éditeur à des fins de stockage et non de diffusion peut dans certains cas s'apparenter à la copie privée.

5.2- Le positionnement des institutions de recherche : une clé de réussite

L'intérêt du chercheur est parallèle à celui de son institution. Dans la préface du livre de C. Aubry et J. Janik, Laurent Romary (Romary 2005) alors chargé de mission pour l'IST au CNRS, insistait sur l'intervention primordiale des institutions et leur implication nécessaire pour « rendre systématique le dépôt de publications dans l'archive institutionnelle sans pour autant compliquer la démarche à ceux qui auraient fait le dépôt de toute façon, ni faire peur aux nouveaux arrivants en présentant une image trop administrative du dispositif ».

Dans une étude de 2005 du JISC (Swan 2005), Swan rapporte que 81% des auteurs seraient volontaires pour auto-archiver leur production si leur institution les y contraignait ou s'il s'agissait d'une condition de financement, 13% le feraient avec réticence, 5% déclarent s'y refuser même en cas d'obligation ...

Les Rencontres des Professionnels de l'IST de Nancy de juin 2006 ont été l'occasion de faire un état des lieux des politiques institutionnelles dans les organismes de recherche français et un constat sur quelques premiers retours d'expérience. La Dépêche du GFII en donne un résumé très explicite.

« ces gisements en cours de constitution ne pourront atteindre ces objectifs que si le taux de dépôts sans atteindre 100% se rapproche asymptotiquement de cette limite. Or les « retours d'expériences » enregistrés ces derniers jours à Nancy confirment le « modèle PubMed » : trop d'énergies sont actuellement consacrées sur le terrain à la « bataille du dépôt » (convaincre les chercheurs de déposer), avec des résultats très mitigés.

Pour simplifier, disons qu'une politique de « laisser faire » permet d'enregistrer un taux de dépôt de l'ordre de quelques %. Un investissement des professionnels de l'information dans la « bataille du dépôt » (sensibilisation, prise en charge de certaines tâches) permet d'atteindre un taux de dépôt de l'ordre de 12 %. L'association à l'invitation au dépôt d'une politique de la « carotte et du bâton » (en faisant par exemple du taux de dépôt des chercheurs l'un des éléments de leur évaluation annuelle) permettrait de porter la performance au-dessus de 20 % mais guère plus. Par contraste, les organismes (le CEMAGREF, qui a introduit cette obligation en 1992; l'INERIS, Institut national de l'environnement industriel et des risques où le taux de dépôt atteint 100 %) ont, pour des raisons évidentes, rempli leur contrat, à savoir disposer d'archives institutionnelles ouvertes qui reflètent de façon exhaustive l'activité de recherche de ces organismes. ».

◆ CEMAGREF

L'obligation de dépôt d'un exemplaire papier des publications est effective depuis 1992 dans la base CEMAGREF Publications. En plus de cet exemplaire papier, un fichier pdf est également demandé (dans le respect des droits respectifs des auteurs et des éditeurs et suivant le contrat signé pour la diffusion éventuelle).

La base Cemagref Publications compte 14 000 publications scientifiques et techniques de l'établissement (<http://cemadoc.cemagref.fr/basepubli.html>). Son système de workflow permet le dépôt direct par les auteurs. Un premier bilan de l'appropriation du dispositif a été réalisé. La base doit évoluer en archive ouverte institutionnelle et permettre l'intégration des publications Cemagref dans la plate-forme inter-institutionnelle HAL. Le projet technique sera accompagné par des actions de sensibilisation des auteurs au libre-accès. Les documentalistes doivent conforter leur formation technico-juridique pour assurer un appui de proximité efficace et la validation des dépôts. Ce projet est conduit par l'IST en liaison avec la Direction Scientifique. (poster présenté aux Rencontres 2006 des Professionnels de l'IST - (Giansily et al. 2006).

Le CEMAGREF affiche un taux proche des 100% d'exhaustivité, constate assez peu de réticence au niveau des chercheurs, grâce à la politique de l'organisme et le développement de services associés en direction des auteurs.

◆ CIRAD

A travers l'obligation de **dépôt institutionnel** de l'ensemble de la production scientifique écrite (littérature grise et publications vraies) des chercheurs du Cirad, la base de données Agritrop constitue la **mémoire scientifique** vivante de l'établissement, véritable réservoir patrimonial enrichi de plusieurs milliers de références par an associées au texte intégral accessible sur l'Intranet selon le respect du droit des auteurs et des éditeurs.

Le domaine propriétaire et les limitations techniques du système d'information documentaire (Loris/Doris) adopté en 1998 par le Cirad restreignent et contraignent néanmoins fortement l'accessibilité et la diffusion des contenus d'Agritrop à l'extérieur.

La faible visibilité des publications du Cirad sur Internet a ainsi conduit le Cirad à se rapprocher en 2005 du CCSD pour étudier la faisabilité d'un autoarchivage des publications du Cirad sur une plateforme ouverte s'appuyant sur l'expérience, la compétence et la technicité de HAL.

L'adoption de la **plate-forme commune HAL** entérinée par la signature du protocole national d'accord en 2006 et accompagnée de la signature de la **Déclaration de Berlin** donne au Cirad la possibilité de concrétiser son engagement.

Elle ne résout toutefois pas le problème du signalement et de la visibilité de la littérature grise du Cirad qui représente 70% de la production scientifique écrite de l'établissement (rapports de missions, rapports d'activités, d'exécution contractuelle ou d'expertise, communications à congrès non édités, etc.).

Le projet « Archives ouvertes » du Cirad lancé en 2006 avec la mise en place d'une **interface spécifique Hal-Cirad**, a pour objectif de permettre le dépôt de tout type de publication produite par le Cirad en l'accompagnant d'un système de protection juridique et de transfert de données vers HAL ou vers un entrepôt institutionnel enrichi.

◆ CNRS

Pionnier en France avec la création du CCSD en 2000 (Centre pour la Communication Scientifique Directe) et la diffusion des archives HAL et TEL.

HAL, entièrement développé par le CCSD, est adopté par d'autres organismes français et sera la plateforme nationale fédératrice des archives ouvertes françaises.

Dans une lettre adressée à l'ensemble des directeurs d'unités, le 21 juin 2006, le directeur général du CNRS Arnold Mingus réaffirme le positionnement du CNRS en faveur des archives ouvertes (dépôt dans Hal) et du libre accès, sans toutefois opter pour une obligation de dépôt.

http://openaccess.inist.fr/breve.php3?id_breve=418

◆ IFREMER

Août 2005, l'Ifremer lance Archimer, son archive institutionnelle, une base de textes intégraux permettant d'accéder gratuitement à un ensemble de publications, de thèses, d'actes de congrès et de rapports internes. Un document présente de façon détaillée la mise en place de cet outil (Mercur 2005). Outre les objectifs « classiques » : soutien de l'Open Access, valorisation de la production scientifique, création d'une nouvelle base de données sur les sciences de la mer, amélioration de la visibilité du site internet d'Ifremer, il souligne également l'intérêt du dispositif pour « renouer des liens entre équipes de recherche et personnels des bibliothèques ».

Dans cette archive, les documents (signalés par les auteurs ou connus grâce à un système de veille sur bases de données) sont enregistrés par le personnel IST : vérification des droits de diffusion si besoin, saisie des métadonnées, classement par domaines, ajout de mots-clés, remise en forme du texte intégral et conversion en pdf si besoin, transfert du texte intégral sur le serveur.

Les résultats annoncés sont de 70% de dépôt des documents en texte intégral pour la première année (<http://www.ifremer.fr/docelec/resultat2006.htm>).

◆ INERIS

Afin de favoriser la visibilité nationale et internationale de sa production scientifique et ainsi augmenter l'impact de ses travaux de recherche, l'INERIS souhaite procéder au dépôt des publications scientifiques de ses chercheurs dans l'archive ouverte HAL.

La politique institutionnelle est l'obligation de dépôt des publications et des communications.

◆ INRA

L'INRA est signataire de la convention de Berlin depuis mai 2004 et des actions en faveur du libre accès ont été lancées :

- adhésion institutionnelle à Biomed Central (2003-2005) pour financer les publications (auteur-payeur) dans les revues en libre accès de l'éditeur ;
- incitation pour l'option "open choice" pour 7 des 8 revues de l'INRA. Les auteurs ne payent que 300 euros pour un article en libre accès alors que le coût réel de publication d'un article est d'environ 1300 euros. Le nombre de publications en libre accès oscille entre 14% et 18% selon les revues ;
- mise en place de ProdINRA ;
- adhésion au protocole d'accord, au niveau national, pour l'archivage ouvert de la production scientifique.

ProdINRA qui sera accessible fin 2006 deviendra l'archive ouverte institutionnelle de l'Inra, mais contiendra également les notices bibliographiques importées de l'ancienne base des publications PubInra. Les objectifs de ProdINRA sont :

- une vocation patrimoniale (préservation des documents) ;
- la production d'indicateurs internes ;
- la valorisation des publications (libre accès au texte intégral).

Des actions d'informations ont été menées dans la plupart des centres INRA par les professionnels de l'IST. Par ailleurs, Mme Hélène Bosc (INRA Tours) est une spécialiste reconnue des Archives Ouvertes au plan européen sinon mondial. Elle a créé le premier site d'information français sur le sujet en 2000 (http://www.tours.INRA.fr/prc/internet/documentation/communication_scientifique/comsci.htm) et mène de façon très active des actions internes et externes à l'INRA pour le développement du Libre Accès.

Cependant ces actions volontaristes ont mobilisé encore peu de chercheurs. Le lancement de ProdINRA représente évidemment l'occasion de sensibiliser et "former" les scientifiques. Mais d'après les expériences mentionnées au paragraphe 5- en page 21, « un investissement fort des professionnels de l'information dans la « bataille du dépôt » (sensibilisation, prise en charge de certaines tâches) permet d'atteindre un taux de dépôt de l'ordre de 12 % seulement ... ».

◆ INRIA

L'archive ouverte HAL-INRIA <https://hal.inria.fr/> a été lancée le 27 avril 2005.

Le mouvement des archives ouvertes est « culturellement » mieux implanté dans le domaine informatique (qu'en sciences de la vie par exemple).

- Le dépôt s'effectue sans modération scientifique ;
- Le chercheur est responsable de l'ensemble de ses résultats scientifiques, qu'il rend visibles (versions successives ou définitives : dans le respect des clauses de confidentialité pouvant éventuellement viser une collaboration scientifique sous contrat) ;
- Des contrôles techniques et documentaires sont effectués (enrichissement des métadonnées) a posteriori ;
- Les documents déposés : des pré-publications (pre-print) ou des documents publiés (version post-print, c'est-à-dire celle soumise à l'éditeur), en fonction des autorisations éditoriales, tels : articles de revue scientifique/vulgarisation; articles de conférence /workshops; ouvrages - livres et congrès; chapitres de livre; rapports; cours et tutoriaux; brevets déposés; fiches logiciels; thèses, mémoires; HDR, documents non publiés

- Les auteurs sont au centre du dispositif : l'exhaustivité semble bonne à très bonne selon les types de documents (près de 100% pour les colloques dont les actes ont été gérés dans HAL-INRIA - Jacques Millet – RPIST Nancy 2006 / Table ronde d'ouverture : http://rpist.inist.fr/article.php3?id_article=29)

La qualité des pages de communication sur le dispositif HAL-INRIA, sur le site web de l'institut <http://www.inria.fr/publications/archiveouverte/index.fr.html> traduit bien l'engagement de l'institution dans cette démarche.

◆ INSERM

Depuis fin 2005, l'INSERM verse ses publications dans la plateforme HAL-INSERM <http://www.hal.inserm.fr>. Une personnalisation sur les métadonnées, les référentiels, le type de modération a été réalisée pour les besoins spécifiques de l'INSERM.

L'implication de la direction et des personnels IST est très forte pour sensibiliser les chercheurs à la démarche de dépôt. Pour l'instant, celui-ci n'est que recommandé, mais une obligation de dépôt serait envisagée à partir de 2007 (http://rpist.inist.fr/IMG/pdf/Nicole_Pinhas.pdf).

◆ IRD

L'IRD poursuit depuis 60 ans une politique d'archivage et de diffusion des publications scientifiques de ses chercheurs et mène depuis 1995 une politique de numérisation pour rendre accessibles plus de 35000 documents sur le Web à travers le service Horizon /Pleins textes. L'IRD a décidé d'adopter HAL pour le dépôt des publications des chercheurs et d'intégrer ce nouvel outil dans le dispositif existant (Cavet 2006).

« Le taux de dépôt est un paramètre essentiel du développement des valeurs d'usage de ces gisements « ouverts » d'information scientifique élaborée. Que l'on assigne à ces AO des objectifs de simple communication directe des résultats de la recherche publique, ou des objectifs plus ambitieux de visibilité internationale des entités de recherche, de reflet exhaustif des activités de R&D financées sur fonds public, d'articulation de cette R&D avec l'économie de l'innovation (perspective OCDE), ces gisements en cours de constitution ne pourront atteindre ces objectifs que si le taux de dépôt sans atteindre 100% se rapproche asymptotiquement de cette limite » (Groupement Français de l'Industrie et de l'Information 2006).

Tous les EPST (et bientôt les universités) se sont engagés dans la création d'archives institutionnelles . Ces initiatives seront visibles à terme dans le futur entrepôt de données national, en l'occurrence la plateforme HAL.

L'important à ce jour est de privilégier le dépôt des documents dans les archives, même s'ils se retrouvent à plusieurs endroits. Lorsqu'une publication a été rédigée par plusieurs auteurs de différents organismes ou d'Unités Mixtes de Recherche, se posera à terme le problème du dépôt multiple des documents.

- Est-ce que cette publication doit être déposée dans toutes les archives institutionnelles correspondant aux affiliations des auteurs ?
- Est-ce que les autorisations de diffusion devront être demandées plusieurs fois aux auteurs (une fois pour chaque archive) ?
- Est-ce qu'il est prévu de dédoublonner les données dans l'archive nationale ?

Ces questions sont d'actualité mais elle ne sont pas évoquées, à notre connaissance, dans la littérature diffusée.

6- De l'incitation à l'obligation de dépôt

[[lecture rapide](#)]

Une convergence se dessine actuellement entre :

- Le développement d'une politique prescriptive instaurant une réelle **obligation de dépôt** au sein des organismes (tendance émergente) ;

et

- **L'incitation des organismes financeurs** de la recherche publique.

6.1- Une politique volontariste au sein des organismes

Le site ROARMAP (Registry of Open Access Repository Material Archiving Policies : <http://www.eprints.org/signup/fulllist.php>) recense les déclarations de politique d'archivage au niveau international. Ainsi :

- 29 déclarations de politique d'auto-archivage (institutions ou organismes de financement) sont recensées ;
- l'obligation d'auto-archivage est désormais affichée par 10 institutions (*) ou organismes de financement (**)

- * Australia - Queensland U. Technology
- * Europe - CERN
- * India - Nat Inst Tech Rourkela
- * Portugal - Université de Minho
- * SWITZERLAND - Université de Zurich
- * UK - University of Southampton ECS
- ** UK BBSRC
- ** UK ESRC
- ** UK MRC
- ** UK Wellcome Trust.

La partie ci-dessous analyse les résultats de quelques organismes "pionniers" qui exigent l'auto-archivage des publications, et affichent leur politique sur le site ROARMAP (source : <http://www.eprints.org/openaccess/policysignup>).

◆ Electronics & Computer Science Department à Southampton : 2001

- obligation de dépôt pour tous les articles preprints et/ou postprints. L'ensemble des listes demandées pour des raisons administratives ou promotionnelles sont extraites de l'archive ;
- pour les ouvrages et chapitres d'ouvrages : seules les métadonnées sont obligatoires ;
- effort affiché pour minimiser le travail de saisie (cf. étude précitée de Carr et Harnad : évalue un dépôt à environ 10 mn de travail).

Résultats :

- Le nombre de dépôts augmente régulièrement depuis l'ouverture en 2001. Le taux de dépôt de texte intégral a atteint 50% de la sortie annuelle en 2004 et continue à augmenter. Cette progression est soutenue par une politique de dépôt obligatoire pour l'université entière qui s'annoncera en automne 2006, et la politique de trois organismes de subvention nationaux (MRC, BBSRC, ESRC) ainsi que d'un organisme de subvention privé (Wellcome Trust). (cf. intervention de Alma Swan – ESOF Munich 2006 : <http://www.isn-oldenburg.de/~hilf/vortraege/esof06/esof06-swan.pdf> diapos 16-17).

◆ Queensland University of Technology : 25 Feb 2004

- obligation de dépôt ;

- typologie assez large : articles preprints ou postprints, thèses, documents de littérature grise, communications ...à l'exclusion des documents associés à une notion de confidentialité.

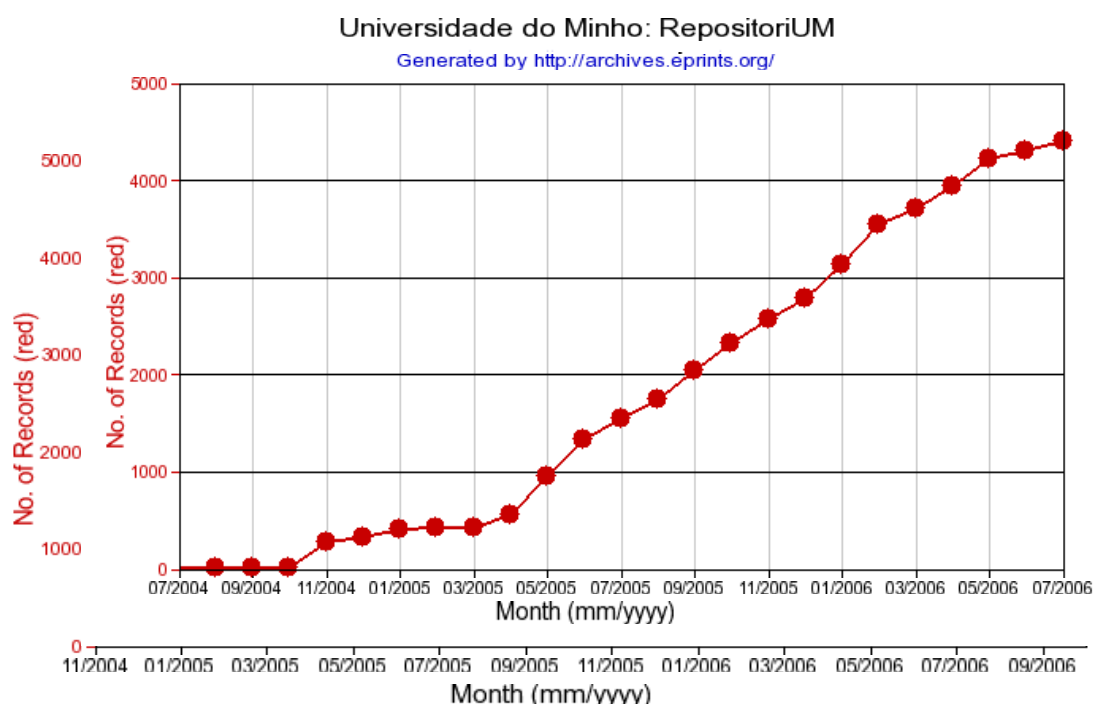
Résultats : la couverture de la production s'approche de 100% (documents avec texte intégral).

◆ Université de Minho : 21 Dec 2004

- 1ère université à imposer l'auto-archivage depuis 2004, elle se démarque en instaurant une incitation financière : les centres de recherche et écoles reçoivent de la direction de l'université une subvention proportionnelle à leur contribution dans l'archive et calculée selon les critères suivants : nombre de documents déposés, date des documents déposés, politique du laboratoire ou du département de recherche en matière d'auto-archivage.

Résultats :

- Un taux de dépôt de texte intégral d'environ 70%
<http://archives.eprints.org/?url=https%3A%2F%2Frepositorium.sdum.uminho.pt>
 et une analyse très positive en terme de consultation avec une progression chronologique impressionnante depuis l'ouverture de l'archive : 60 % des documents ont été vu au moins 5 fois. Une augmentation de 25 % en un an du taux de consultation a été enregistrée (cf. diapo n°24 – (Bosc 2006)).
 Présentés tout récemment à l'ESOF de Munich (juillet 2006) par Eloy Rodrigues, les derniers résultats sont spectaculaires (<http://www.isn-oldenburg.de/~hilf/vortraege/esof06/esof06-rodrigues2.pdf>) et d'après l'auteur liés essentiellement à l'obligation de dépôt, accompagnée en amont d'une forte campagne de mobilisation et d'information.



◆ Cern : 25 Feb 2004

Suite à la signature de la déclaration de Berlin 3, le CERN s'est engagé activement dans les deux voies du libre accès :

<http://cdsweb.cern.ch/search.py?sc=1&ln=en&p=cern-open-2005-006&f=reportnumber>

- de l'auto-archivage d'une part : dépôt obligatoire pour l'ensemble des documents scientifiques ;
- du soutien actif à des revues en libre accès : il incite les chercheurs à intégrer le coût de publication en privilégiant, à qualité égale, des revues électroniques en accès libre ;

- Il s'engage à ce que les articles publiés dans des journaux classiques et les articles déposés dans des archives ouvertes (avec referees) soient considérés de manière égale au sein des comités d'évaluation ;
- Pour certains titres « populaires », il est envisagé de payer une contribution institutionnelle permettant à l'ensemble des membres du CERN de publier sans charge (modèle type « Biomed central » - auteur/payeur, voir annexe 1 - p. 39).

6.2- Une forte incitation de la part des organismes financeurs et des institutions politiques

« Les initiatives institutionnelles se multiplient à mesure que le phénomène des archives ouvertes se diffuse au niveau mondial et que, dans le même temps, les ministères et gouvernements prennent conscience du fait que les archives ouvertes sont un moyen pour eux de reprendre la main sur des productions scientifiques qu'ils ont le plus souvent financés, directement ou indirectement, et dont la diffusion était tombée dans l'escarcelle d'éditeurs privés ».

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Open_Archives_Initiative_-_Les_premiers_fr.C3.A9missements_institut)

Selon l'OCDE, dans un rapport publié le 2 septembre 2005 intitulé « Digital Broadband content : scientific publishing » et accessible à l'URL : <http://www.oecd.org/dataoecd/42/12/35393145.pdf>, les gouvernements devraient ouvrir l'accès aux résultats de la recherche financée sur fonds publics.

La question de cette obligation a fait l'objet de débats parlementaires animés aux Etats Unis et au Royaume Uni et un événement très récent marque également la réalité de cette tendance : SHERPA lance [JULIET](http://www.juliet.ac.uk) un site répertoriant les politiques des agences de financement vis à vis des archives ouvertes. Pour le moment, il contient celles des huit Research Councils britanniques, du Wellcome Trust et des NIH (Communiqué du 29/06/06 Lancement de JULIET : <http://www.sherpa.ac.uk/news/julietrelease.html> Site : <http://www.sherpa.ac.uk/juliet/>).

♦ Au Royaume-Uni

Research Councils UR (RCUK)

Au milieu de l'été 2005, les UK Research Funding Councils ont proposé que les recherches financées sur leurs fonds fassent l'objet d'un auto-archivage systématique des publications scientifiques auxquelles elles donnent lieu, au sein d'archives ouvertes librement accessibles sur le web. Cette proposition a déclenché une vive réaction de l'Association of Learned and Professional Society Publishers, sous la forme d'une lettre ouverte, envoyé au président des RCUK. Cette lettre a elle-même déclenché une réponse venant d'un certain nombre de savants, parmi lesquels Tim Berners-Lee, Stevan Harnad, Peter Suber, Charles Oppenheim... au-delà de la polémique, ce dialogue par lettres ouvertes montre comment les nouvelles conditions techniques de diffusion de l'information scientifique par Internet remettent en cause, dans ce secteur aussi, les modèles économiques existants.

En juin 2006, les Research Councils du Royaume-Uni ont adapté leur position en laissant à chaque Research Council la liberté d'émettre des directives adaptées aux besoins spécifiques de sa communauté. Trois d'entre eux ont déjà annoncé une politique d'auto-archivage obligatoire. <http://www.rcuk.ac.uk/access/2006statement.pdf>

Le 1^{er} octobre 2006, quatre des huit conseils RCUK ont déjà adopté une politique officielle d'autoarchivage obligatoire : <http://www.rcuk.ac.uk/access/index.asp>

WellCome Trust

http://www.wellcome.ac.uk/doc_wtd002766.html

Le Wellcome Trust est l'organisme privé le plus important pour la recherche biomédicale en Grande-Bretagne et le premier organisme subventionneur au monde à imposer le libre accès aux publications issues de ses financements, et cela concerne environ 3500 articles par an. Cette politique, annoncée en novembre 2004, s'applique aux recherches financées à partir du 1er octobre. A compter du 1er octobre 2006, elle s'appliquera à toutes les recherches financées, quelle que soit leur date de financement. Les articles devront être déposés dans PubMed Central (PMC) au plus tard six mois après leur publication, à charge pour les auteurs de s'accorder avec leurs éditeurs. Par ailleurs, le Wellcome Trust a prévu la mise en place d'un UK PMC en partenariat avec d'autres institutions.

[informations via [SPARC Open Access Newsletter](#) et la liste de [Liblicense](#)]

Reprise / brève de Annaig Mahé – Blog des URFIST.

http://urfistinfo.blogs.com/urfist_info/2005/10/le_wellcome_tru.html

◆ aux USA

NIH

Les NIH (National Institutes of Health) demandent aux chercheurs qu'ils financent de déposer une copie de leurs articles publiés dans des revues à comité de lecture sur PubMed Central, mais sans être ferme sur la période d'embargo laissée au libre choix des éditeurs (période comprise entre 0 et 12 mois au plus). Cette politique est applicable à partir de mai 2005 pour tous les financements NIH en cours ou à venir.

Objectifs :

- créer une archive stable des publications produites grâce aux financements NIH dans un but de conservation et de pérennisation ;
- créer un réservoir de documents comme support de gestion de la recherche (recherche des documents, contrôle de la productivité et aide au choix des priorités de recherche) ;
- élargir l'accès aux documents publiés dans le cadre de la recherche dans les NIH.

Exemples de politiques de libre accès via PMC : <http://www.earlham.edu/~peters/fos/newsletter/06-02-05.htm#nih> . Il faut noter que cette politique volontariste a échoué totalement. Le taux d'auto-archivage est de 4%, ce qui est inférieur même au taux d'auto-archivage spontané (15%). Les NIH sont sur le point de réviser leur politique, pour rendre obligatoire l'auto-archivage avec un délai maximal de 6 mois. Dans le même temps, deux sénateurs ont proposé le « Federal Research Public Access Act » au congrès américain, ce qui décrèterait que tous les grands organismes de subvention américains adoptent une politique d'auto-archivage obligatoire : http://cornyn.senate.gov/doc_archive/05-02-2006_COE06461_xml.pdf .

◆ au plan de la Communauté européenne

Le rapport de la communauté européenne publié en janvier 2006 « Study on the economic and technical evolution of the scientific publications markets in Europe » comprend une dizaine de recommandations.

La recommandation A1 garantit le « public access to publicly research results shortly after publication » et « Establish a European policy mandating published articles arising from EC-funded research to be available after a given time period in open access archives ».

Le groupe « Euroscience Workgroup on scientific publishing » propose des modifications de cette recommandation dans le but de l'optimiser et propose de déposer obligatoirement le texte intégral de tout article financé par des fonds publics de la CE, **dès acceptation, sans exception** (cf. rapport final 2006 du groupe de travail :

http://www.euroscience.org/WGROUPS/SC_PUBLISHING/eurorec_final_210506.pdf)

Plus précisément, il suggère l'alternative suivante :

- de **déposer** le texte intégral, dès acceptation, sans exception, obligatoirement ;
- de mettre en libre accès obligatoirement toutes les métadonnées bibliographiques des articles au moment du dépôt ;
- **le libre accès du texte intégral lui-même est simplement encouragé quand cela est possible**, mais pas obligatoire. Le texte intégral peut devenir accessible ultérieurement, en considération du copyright ou d'autres droits propriétaires ;
- Les logiciels des archives ouvertes permettent par ailleurs de mettre l'implantation de la fonction « **Request a print** » qui permet d'envoyer un tiré-à-part par courrier électronique à la demande, puisque les métadonnées sont visibles pour tous.

◆ au plan national

Il n'existe pas pour l'instant de document de cadrage concernant la mise en place d'archives institutionnelles ni sur le site de Agence Nationale pour la Recherche ni sur celui du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Cependant, le protocole d'accord signé en juillet 2006 entre les EPST (texte du protocole : http://www.godoc.cnrs-gif.fr/docspdf/protocoleAO_pour_signature.pdf) et la conférence des présidents d'Université, signée par les représentants de chaque institution permet un cadre de coopération national (constitution de groupes de travail, d'un outil national).

6.3- Lien entre dépôt et évaluation

Il est important de rappeler que le dépôt des documents pour l'évaluation **n'implique pas systématiquement la mise en libre accès de ceux-ci**.

Par contre, si les documents sont déposés, ils peuvent progressivement être rendus accessibles pour un public de plus en plus large (évaluateurs, chercheurs, tous publics) en respectant les contrats d'éditions et le droit d'auteur.

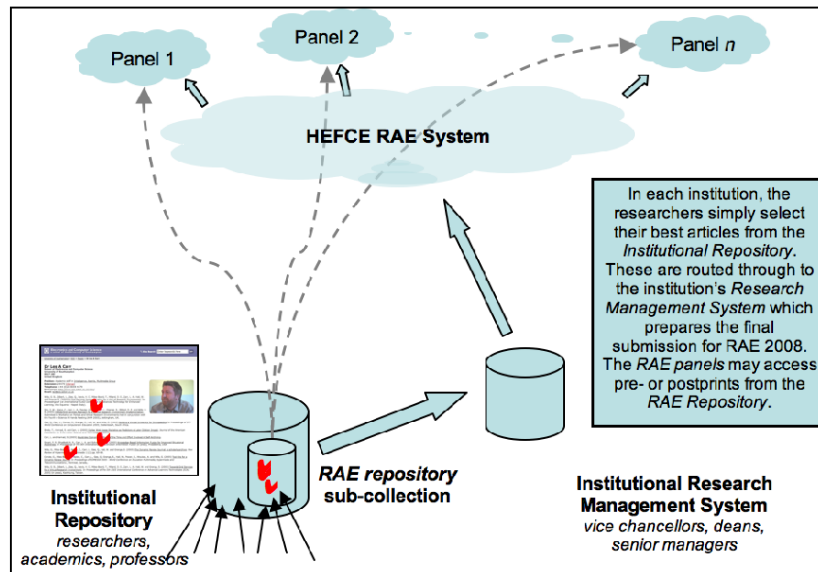
Il n'existe à notre connaissance qu'une seule démarche liant complètement l'évaluation et les entrepôts de données : celle de l'IRRA (Institutional Repositories and Research Assessment) au Royaume Uni (<http://irra.eprints.org/>).

6.3.1- L'exemple du Royaume Uni : IRRA (Institutional Repositories and Research Assessment)

Des développements logiciels pour les plateformes Eprints et Dspace permettront aux chercheurs eux-mêmes, ainsi qu'aux gestionnaires d'archives des différentes universités britanniques, de renseigner et produire des données conformes au processus d'évaluation de la recherche britannique (RAE : Research Assessment Exercise). Ce procédé sera mis en place pour l'évaluation de 2008, et prendra en compte les 6 années précédentes.

Le principe est le suivant :

- Chaque chercheur, dans chaque secteur thématique, dépose ses documents dans un outil de dépôt (type archive institutionnelle). Il dispose d'une interface développée spécifiquement qui lui permet de sélectionner les publications ou tout document qu'il souhaite envoyer à l'évaluation, avec ajout possible de commentaires ;
- Chaque établissement rassemble ensuite les documents et le dossier d'évaluation des chercheurs, et les transmet en une seule soumission par discipline à l'instance d'évaluation ;
- Celle-ci se charge ensuite de répartir les dossiers auprès des différents « panels » d'experts impliqués dans l'évaluation.



« IRRA workflow diagram » - Extrait de : <http://irra.eprints.org/white/>

Des applications pratiques sont en cours dans les universités de Southampton et d'Edinburgh. Ce système est prévu pour fonctionner avec des entrepôts de différente nature contenant :

- soit en mélange, des dépôts métadonnées seulement et des dépôts métadonnées+texte intégral ;
- soit uniquement des dépôts métadonnées + texte intégral.

L'expérience menée à l'Université de Southampton a montré que l'utilisation d'un entrepôt de données institutionnelles réduisait considérablement le travail des évaluateurs et celui des chercheurs (<http://irra.eprints.org/white/>).

6.4- Éléments à prendre en compte pour lier évaluation et dépôts des documents

Le projet IRRA au Royaume Uni (voir page 31), nous semble présenter une démarche très intéressante pour lier obligation de dépôt et système d'évaluation.

- Le dispositif comporte deux systèmes séparés, un entrepôt de documents et un système spécifique à l'exercice d'évaluation qui s'appuie sur cet entrepôt ;
- Les instances en charge de l'évaluation :
 - o définissent les informations nécessaires pour l'opération d'évaluation qui sont ensuite traduites sous forme de données descriptives (métadonnées associées aux documents,
 - o s'appuient sur le dépôt exhaustif de tous types de documents (postprints et préprints) dans le système de gestion de documents ;
- Le dispositif du projet IRRA permet aux chercheurs à travers une interface spécifique de signaler très simplement les documents qu'ils souhaitent mettre en avant pour leurs évaluations collectives ou individuelles et de fournir les éléments qu'ils souhaitent faire parvenir aux instances d'évaluation (commentaires, rapports, notes de lecture...)

Lier l'obligation de dépôt au processus d'évaluation présente deux avantages :

- réduire considérablement le travail des évaluateurs et des chercheurs pour l'évaluation ;
- augmenter le taux de documents déposés dans l'archive ouverte institutionnelle et garantir une mise à jour régulière des données.

6.5- L'archive institutionnelle : le meilleur des modèles ?

Dans une étude de 2005 (Swan et al. 2005) réalisée au Royaume Uni, les auteurs comparent trois modèles fonctionnels pour l'auto-archivage :

- modèle centralisé : les publications sont déposées prioritairement dans une archive nationale et accessibles immédiatement en ligne ;
- modèle « distribué » : le dépôt se fait dans un réseau d'archives compatibles OAI de différents types (archives institutionnelles, archives thématiques, revues en libre accès ...) dont les métadonnées sont « moissonnées », et rendues accessibles aux utilisateurs ;
- modèle « moissonné » dérivé du précédent mais dans lequel un traitement des métadonnées est effectué (enrichissement et standardisation) en amont de la mise en libre accès.

L'étude préconise l'adoption de ce dernier modèle, et démontre les avantages du modèle distribué par rapport au modèle centralisé : de mise en œuvre plus économique, plus performant et plus évolutif (le traitement des métadonnées ouvre vers des perspectives d'amélioration des performances et des fonctionnalités de recherche) il montre aussi un meilleur « rendement de dépôt ». Chercheurs et organismes partagent le même intérêt pour optimiser l'impact de leur production scientifique respective : **les contributeurs potentiels alimentent plus -et plus rapidement- une archive de type institutionnel qu'un dépôt centralisé.**

6.6- Conclusion : pour une obligation de dépôt

Les objectifs affichés par les organismes de recherche, le contexte national et international, les bénéfices que peuvent en tirer à la fois les chercheurs et l'institution, conduisent à **préconiser une obligation de dépôt** de la production scientifique dans les archives institutionnelles, qui peut prendre des modalités différentes (d'une incitation institutionnelle à une obligation ferme liée ou non à l'évaluation) :

1- solution incitative « à l'image du CNRS »

action	description
Signalement	Auto-archivage obligatoire de toute la production au niveau des métadonnées (chaque auteur principal signale le document dans l'outil approprié).
Archivage du document	Forte incitation au dépôt immédiat (même si le document n'est pas diffusé).
Libre accès/confidentialité	Libre accès immédiat si cela est possible sinon les documents restent confidentiels le temps nécessaire. Dès la levée de l'obstacle au libre accès (période d'embargo), la diffusion devient immédiate.
Lien avec l'évaluation	Prévoir dans le dispositif de dépôt, un champ permettant le classement de la publication selon le référentiel des instances évaluatrices (simple service à développer en direction du chercheur et/ou du responsable des publications du département). mais Lien avec l'évaluation peu envisageable compte tenu de la non exhaustivité de la couverture production scientifique.

2- solution avec obligation de dépôt, et diffusion en accès libre quand cela est légalement possible, selon les recommandations de l'«Euroscience Workgroup on scientific publishing» (http://www.euroscience.org/WGROUPS/SC_PUBLISHING/eurorec_final_210506.pdf)

action	description
Signalement	Auto-archivage obligatoire de toute la production au niveau des métadonnées (chaque auteur principal signale le document dans l'outil approprié).
Archivage du document	Obligation de dépôt immédiat (même si le document n'est pas diffusé).
Libre accès/confidentialité	Libre accès immédiat si cela est possible sinon les documents restent confidentiels le temps nécessaire. Dès la levée de l'obstacle au libre accès (période d'embargo), la diffusion devient immédiate.
Lien avec l'évaluation	Prévoir dans le dispositif de dépôt, un champ permettant le classement de la publication selon le référentiel des instances évaluatrices (simple service à développer en direction du chercheur et/ou du responsable des publications du département). Lien avec l'évaluation envisageable car meilleure exhaustivité de la couverture production scientifique, et documents accessibles aux instances évaluatrices.

3- solution d'exigence s'appuyant sur l'évaluation.

action	description
Signalement	Auto-archivage obligatoire de toute la production au niveau des métadonnées (chaque auteur principal signale le document dans l'outil approprié).
Archivage du document	Obligatoire (même si le document n'est pas diffusé).
Libre accès/confidentialité	Libre accès immédiat si cela est possible sinon les documents restent confidentiels le temps nécessaire. Dès la levée de l'obstacle au libre accès (période d'embargo) la diffusion devient immédiate.
Lien avec l'évaluation	Prévoir dans le dispositif de dépôt, un champ permettant le classement de la publication selon le référentiel des instances évaluatrices (simple service à développer en direction du chercheur et/ou du responsable des publications du département). Les commissions d'évaluations s'appuient uniquement sur la production scientifique présente et archivée (en ayant les droits d'accès au documents en texte intégral) dans l'archive institutionnelle.

Pour toutes les solutions, des actions doivent encourager les chercheurs à déposer leurs publications :

Accompagnement institutionnel

- Déclaration et affichage de la politique d'une institution ;
- Incitation institutionnelle forte, et mobilisation de la hiérarchie scientifique ;

- Actions de formation et de communication coordonnées au plan de l'institut, organisation de colloque interne à une unité, un centre ;
- Activisme du réseau des professionnels de l'IST (actions de sensibilisation et formation, aide à la gestion des droits ...).

Des retours interactifs sur l'effet du Libre Accès

- Fonctionnalité « Request E-print »,
Lorsque que le document n'est pas en libre accès, les requêtes individuelles pour le texte intégral peuvent être transmises par courriel semi-automatisé (bouton « request eprint » intégré au logiciel de l'archive). L'auteur principal reçoit un courriel pour autoriser l'envoi du document d'un seul clic et peut diffuser rapidement ses documents à la demande (Il peut ainsi concrétiser l'impact des sites d'archives ouvertes sur la communauté scientifique).
- Statistiques de consultation
Quand le document est en libre accès, chaque auteur devrait pouvoir accéder aux statistiques de consultation de ses documents déposés et suivre ainsi l'impact du libre accès sur la visibilité de sa propre production.

7- Conclusion générale

[\[lecture rapide\]](#)

L'actualité des archives ouvertes progresse très vite (prise de position des institutions, offre des éditeurs, initiative des organismes de recherches et des universités).

Les archives ouvertes et les revues en libre accès représentent aujourd'hui 8 millions de documents déposés sur près de 700 sites au niveau mondial (source OAISTER) et deviennent une source d'information scientifique complémentaire de plus en plus importante.

Les archives institutionnelles permettent de stocker (archiver) l'ensemble de la production scientifique sous une forme numérique pour des fonctions de conservation et de préservation. De nombreux travaux prouvent qu'elles permettent surtout de mieux **valoriser, et d'augmenter la visibilité des** travaux scientifiques. Leur développement paraît incontournable.

Mais malgré l'idéal de libre accès universel à la science, les incitations des organisations, des différentes institutions (Académie des sciences...) et l'adhésion apparente des éditeurs à la construction d'Archives ouvertes institutionnelles, le taux de dépôt demeure très peu important (au maximum 20 % de la production d'une institution).

- Les chercheurs se sentent peu concernés par le libre accès et beaucoup considèrent les procédures d'obtention des droits de diffusion comme trop contraignantes ;
- Ils subissent une pression importante pour publier dans des revues à forte notoriété, le facteur d'impact de l'ISI restant le seul reconnu pour l'instant. Les outils de citation sur les sites archives ouvertes ne sont pas encore assez développés : ils sont méconnus et sous utilisés autant pour la recherche d'information que pour le dépôt de documents ;
- L'incitation des organismes de recherche reste insuffisante pour atteindre les résultats attendus ;
- Les éditeurs scientifiques traditionnels développent des options en libre accès des documents soit après une période d'embargo (6 mois à un an en général) soit avec une formule payante. Ils démontrent ainsi leur capacité à adapter leurs services et leur modèle économique, à créer de la valeur ajoutée sur leurs plate-forme éditoriales et à devenir des acteurs innovants du libre accès.

Les politiques gouvernementales (au Royaume Uni et aux USA par exemple) en faveur du libre accès semblent montrer leurs limites car elles n'ont pas réellement les moyens d'imposer leurs positions aux organismes de recherches.

L'obligation de dépôt apparaît comme la seule méthode permettant d'atteindre l'exhaustivité dans une archive ouverte institutionnelle, seule garantie d'une bonne représentativité de la production d'un organisme et condition incontournable pour tirer tous les bénéfices attendus du Libre Accès.

Le lien entre archives ouvertes et évaluation, à défaut d'un dispositif national, dépend fortement de la culture interne de l'organisme sur son dispositif d'évaluation et implique donc une concertation forte entre tous les acteurs concernés par ce sujet. Il constituerait un moyen efficace pour atteindre cet objectif d'exhaustivité et exploiter au mieux les bénéfices attendus de la création d'une archive institutionnelle.

Glossaire

Exemples de glossaires :

Dossier ENPC

http://www.enpc.fr/fr/documentation/doc_electronique/open_access_6.html

Lexique IFREMER / ARCHIMER

<http://www.ifremer.fr/docelec/lexique.htm> - openaccess

Lexique INRIA

<http://www.inria.fr/publications/archiveouverte/lexique.fr.html>

Bibliographie

Benoit, A.-M. Archives ouvertes : approches juridiques. *Les archives ouvertes. Enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*. Paris, 2005. pp. 235-236.

Bosc, H. Le libre-accès par l'auto-archivage : enjeux d'une politique forte. Présentation orale. *Réunion CEPIA-INRA*. Paris, 2006/06/23.

Brody, T.; Harnad, S.; Carr, L. Earlier Web Usage Statistics as Predictors of Later Citation Impact *Journal of the American Association for Information Science and Technology (JASIST)*, 57 (8): 1060-1072, 2006.

<http://eprints.ecs.soton.ac.uk/10713/>

Carr, L.; Harnad, S. Keystroke Economy: A Study of the Time and Effort Involved in Self-Archiving., 2005.

<http://eprints.ecs.soton.ac.uk/10688/>

Cavet, D. D'une logique de numérisation à une politique d'archives ouvertes : l'exemple de l'IRD. *Les Rencontres 2006 des Professionnels de l'Information Scientifique et Technique*. Nancy, 2006/06/19-21. Communication orale - Atelier.

Chanier, T. Les archives ouvertes : récents développements du libre accès à l'information scientifique et technique. Partie 1. *Journée de formation URFIST*. Rennes, 2006/04/03.

http://lifc.univ-fcomte.fr/~chanier/DocPerso/chanier_rennes_OA_1.ppt

Giansily, C.; Achard, A.-L.; Regolini, A.; Jannès-Ober, E. Evolution de Cemagref Publications en archive ouverte institutionnelle. *Les Rencontres 2006 des Professionnels de l'Information Scientifique et Technique*. Nancy, 2006/06/19-21. Poster.

Groupement Français de l'Industrie et de l'Information. Les grands établissements de recherche français signent un accord opérationnel sur l'archivage ouvert de la production scientifique. *La Dépêche du GFII*, 2006.

<http://www.qfii.asso.fr>

Guha, G. Enjeux de l'Open Access pour l'information scientifique et technique en France, 2005.

http://www.defidoc.com/publications/ds_libre/OpenAccess.htm

Hajjem, C.; Gingras, Y.; Brody, T.; Carr, L.; Harnad, S. Open Access to Research Increases Citation Impact., 2005a. p.

<http://eprints.ecs.soton.ac.uk/11687/>

Hajjem, C.; Harnad, S.; Gingras, Y. Ten-Year Cross-Disciplinary Comparison of the Growth of Open Access and How it Increases Research Citation Impact
IEEE Data Engineering Bulletin, 28 (4): 39-47, 2005b.

<http://eprints.ecs.soton.ac.uk/12906/>

Harnad, S. Ciélographie et ciéloléxie: Anomalie post-gutenbergienne et comment la résoudre. In: Origgi, G.A., N., ed. *Le texte à l'heure de l'internet.*: Bibliothèque Centre Pompidou, 2003. pp. 77-103.

http://www.text-e.org/conf/index.cfm?ConfText_ID=7

Harnad, S.; Brody, T. Comparing the Impact of Open Access (OA) vs. Non-OA Articles in the Same Journals. *D-Lib Magazine*, 10 (6), 2004.

<http://www.dlib.org/dlib/june04/harnad/06harnad.html>

Houghton, J.; Sheehan, P. The Economic Impact of Enhanced Access to Research Findings, Centre for Strategic Economic Studies. Victoria University. July, 2006. 31 p.

<http://www.cfses.com/documents/wp23.pdf>

Laloë, F. Archives ouvertes (AO) : déontologie scientifique et aspects juridiques. *Les Rencontres 2006 des Professionnels de l'Information Scientifique et Technique*. Nancy, 2006/06/19-21.

http://rpist.inist.fr/IMG/pdf/Franck_Laloe_2.pdf

Lawrence, S. Free online availability substantially increases a paper's impact. 2001.

<http://www.nature.com/nature/debates/e-access/Articles/lawrence.html>

Merceur, F. Archimer, ou la mise en place d'une archive institutionnelle à l'Ifremer, 2005. 32 p.

<http://www.ifremer.fr/docelec/doc/2005/rapport-657.pdf>

Morel-Pair, C. Des métadonnées pour les ressources électroniques. In: Aubry, C., and Janik, J., eds. *Les archives ouvertes. Enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*. Paris: ADBS, 2005. pp. 201-211.

Perneger, T.V. Relation between online "hit counts" and subsequent citations: prospective study of research papers in the BMJ. *BMJ*, 329: 546-547, 2004.

<http://bmj.bmjournals.com/cgi/content/full/329/7465/546>

Romary, L. Préface. In: Aubry, C., and Janik, J., eds. *Les archives ouvertes. Enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*. Paris: ADBS, 2005. pp. 5-8.

Sale, A. Generic Risk Analysis Open Access for your institution, 2006.

http://eprints.comp.utas.edu.au:81/archive/00000266/01/Risk_Analysis-v1.0.pdf

Swan, A. Open access self-archiving: An Introduction., Technical Report, JISC, HEFCE, 2005. p.

<http://eprints.ecs.soton.ac.uk/11006/>

Swan, A.; Brown, S. Open access self -archiving : an author study. Technical report, external collaborators, key perspectives. 2005.

<http://eprints.ecs.soton.ac.uk/10999/>

http://www.jisc.ac.uk/uploaded_documents/Open%20Access%20Self%20Archiving-an%20author%20study.pdf

Swan, A.; Needham, P.; Probets, S.; Muir, A.; Oppenheim, C.; O'Brien, A.; Hardy, R.; Rowland, F.; Brown, S. Developing a model for e-prints and open access journal content in UK further and higher education

Learned Publishing, 18 (1): 25-40, 2005.

<http://eprints.ecs.soton.ac.uk/11000/>

Annexe 1 - De nouveaux modèles éditoriaux

[[Lecture rapide](#)]

L'initiative du libre accès a entraîné une évolution des modèles éditoriaux : le modèle éditorial classique (lecteur/payeur) demeure, mais des solutions nouvelles ont émergé :

- modèle auteur ou institution/payeur : dans ce modèle, l'auteur ou son institution paye pour la publication de l'article quand celui-ci est accepté. La publication est ensuite diffusée en accès libre et gratuit.

Biomed Central (<http://www.biomedcentral.com/>) : environ 1000 euros / article

Public Library of Science – PLoS (<http://www.plos.org/index.php>) : de 2000 à 2500 \$ / article

- solutions mixtes avec par exemple un libre accès aux articles autorisé après une période d'embargo (de 6 mois le plus souvent) ou un modèle hybride "libre accès au choix" : les auteurs moyennant un supplément peuvent diffuser leur article en libre accès sur le site de la revue.

Dans un récent article, Jean-Philippe Schmitt (Schmitt 2006) revient sur les causes initiales de l'émergence du libre accès, la fameuse « serials crisis ». Il analyse les intérêts désormais divergents de ces deux communautés et rassemble en un tableau les différents modèles actuels du libre accès :

Types de libre accès	Acteurs	Fonctionnement	Commentaires
« moving wall »	Editeurs	Le système des abonnements est conservé, mais l'éditeur s'engage à mettre les articles publiés en libre accès après une période fixe d'embargo (par exemple 6 mois), qui permet de maintenir une base de souscription	C'est un modèle de compromis, souvent revendiqué comme le minimum acceptable.
preprints	Chercheurs Institutions	Libre accès aux articles scientifiques avant leur publication	Ce modèle permet d'anticiper la période d'enregistrement, mais s'il est un complément souvent utile aux publications, en particulier dans certaines disciplines, il ne constitue en aucun cas une alternative : la validation n'est pas assurée.
(Auto-)archivage des articles publiés (post-prints)	Chercheurs Institutions	Sites personnels, serveurs institutionnels ou disciplinaires	augmente la visibilité des productions d'un chercheur ou d'une institution
Modèle auteur ou institution / payeur Ex : Biomed Central, PLoS	Editeur Chercheurs / institution	L'auteur ou l'institution (adhésion globale) paie pour publier. Les articles sont déposés immédiatement et accessibles à tous gratuitement.	Les modalités de financement du modèle de Biomed Central ont changé récemment obligeant certains organismes de recherche à renoncer à l'adhésion globale.
Modèle hybride, libre choix pour l'auteur	Editeurs Chercheurs Institutions	L'auteur est libre de choisir le mode de diffusion de l'article qu'il publie : - sous forme d'abonnement - en OA, à condition qu'il en finance la diffusion	Après quelques initiatives isolées, cette voie est explorée par de grands éditeurs commerciaux : - Springer : Open Choice - Blackwell : Online Open - Oxford University Press : Oxford Open
Journaux peer-reviewed en OA, financés par le modèle auteur/institution-payeur	Editeurs	De nombreux titres sont déjà disponibles, soit des journaux convertis au nouveau modèle économique, soit de nouveaux titres	Le lancement d'un nouveau titre est difficile, mais le gain de visibilité que procure l'OA contribue à une reconnaissance rapide des nouveaux journaux par la communauté scientifique.

Le tableau suivant indique pour quelques éditeurs et des revues qui ne sont pas en libre accès le surcoût par article déposé avec le modèle « Open Access »

Editeurs	Titre de la revue	Coût pour l'auteur	commentaire
US Natl. Acad. of Sciences	PNAS	\$1,000	750 euros pour les abonnés Article en libre accès 6 mois après publication
EDP Sciences	Revue INRA (Annals of Forest Science, Apidologie) sauf le Lait	300 euros	Coût fortement subventionné. Le coût réel :1200 euros
Oxford Univ. Press	Journal of Experimental Botany	\$ 400	Subventionné par le JISC
Elsevier	Quelques revues	\$3,000 USD	
Springer	Toutes les revues (1582)	\$3,000 USD	Les droits d'utilisations sont cédés par contrat aux auteurs.

- Le point de vue économique est important : avant que le développement des sites archives ouvertes n'atteigne un niveau tel qu'il permette éventuellement un arrêt significatif des abonnements, les instituts de recherche, les bibliothèques, voire les unités de recherche vont se trouver contraints de gérer de façon simultanée : des abonnements classiques, des frais de publication, des surcoûts liés aux nouveaux modèles : « auteur/institution-payeur », ou modèle hybride type « Open choice ».
- Les éditeurs disposent (encore) pour l'instant d'un quasi monopole des revues « prestigieuses » à fort facteur d'impact, très utilisées par les chercheurs. Bien que certains assouplissent leur politique vis à vis de l'auto-archivage (cf. site Romeo), ils continuent à mener une politique commerciale agressive avec des coûts d'abonnement très élevés et toujours en augmentation, en dépit de la création de consortia pour réguler les négociations (cf. Couperin).
Les abonnements électroniques leur permettent en outre de disposer des statistiques d'utilisation réelle des contenus, éléments dont il peuvent se servir dans le calcul des coûts facturés à leurs clients (exemple : augmentation demandée à l'INRA par le groupe NPG).
- Les modèles « auteur/institution-payeur » du type Biomed Central, ou les nouveaux modèles hybrides (type Open Choice) peuvent représenter, à l'échelle d'une unité ou d'une institution, des coûts à supporter très significatifs, en sus des abonnements, et des frais de publication dans les revues classiques.

Très récemment des revues comme « Atmospheric Chemistry and Physics » (http://www.copernicus.org/EGU/acp/acpd/recent_papers.html) proposent aux auteurs de mettre leurs manuscrits soumis et donc non validés (preprints) dans un espace en accès ouvert pour des commentaires extérieurs. Ce système fonctionne en parallèle avec le processus classique du peer-review

Depuis juillet 2006, la revue « Nature », expérimente aussi ce système à titre d'essai.

- Thomson Scientific a publié au mois d'octobre 2004 « Open Access Journals in the ISI Citation Databases : Analysis of Impact Factors and Citation Patterns. »

<http://www.thomsonscientific.com/media/presentrep/essayspdf/openaccesscitations2.pdf>

La Lettre d'information de la VST en fait le résumé suivant :

(n°8 – mars 2005 : <http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/mars2005.htm#theme>)

« L'auteur, Marie E. McVeigh, met en avant l'augmentation croissante des revues publiées en libre accès, indexées dans les bases de *ISI Citation Databases*. Cette augmentation, 239 en juin 2004

contre 196 en février 2004, est plus marquée dans certaines disciplines comme la médecine ou encore les sciences du vivant. Par ailleurs, plus de 55% des revues et 65% des articles indexés en 2003 dans le Web of Science proviennent d'éditeurs autorisant les auteurs à déposer leurs articles auprès d'archives institutionnelles. Enfin, cette étude propose une répartition par zones géographiques et par disciplines des revues, ainsi qu'une liste alphabétique des revues en libre accès indexées dans la base ISI. »

Cette étude montre par ailleurs que le Facteur d'impact des revues Open Access recensées par l'ISI est en général un peu en dessous de la moyenne (avec des exceptions comme Plos Biology), par contre l'Immediacy index (citations reçues dans la première année de publication) est beaucoup plus élevé.

- Dans un article publié dans PLoS Biology de 2006, Eysenbach (Eysenbach 2006) démontre qu'au sein d'un même journal, en l'occurrence PNAS, les articles bénéficiant de l'Open Access (paiement auteur) ont un impact supérieur: ils sont cités plus vite et plus en moyenne que les articles publiés de façon classique.

Echantillon étudié : 1492 articles publiés dans PNAS, de juin à décembre 2004, dont 212 articles (soit 14,2%) en OA, et 1280 articles (85,8%) de façon classique = NOA

	Date	OA (n=212, 14,2%)	NOA (n=1280, 85,8%)
Articles non cités	Décembre 2004	170 (80,2%)	1056 (82,5%)
	Avril 2005	78 (36,8%)	627 (49,0%)
	Octobre 2005	11 (5,2%)	172 (13,6%)
Taux de citation moyen	Décembre 2004	0,9	0,7
	Avril 2005	1,5	1,2
	Octobre 2005	6,4	4,5

L'accès ouvert aux articles de recherche se traduit donc par des retombées significatives en terme de lectorat et de citations. Des périodiques récents (créés dans les années 2000) ont acquis en peu de temps un facteur d'impact (au sens ISI) significatif comme PLoS Biology avec 14,672 en 2005 pour un journal de moins de deux ans d'existence ou de nombreux titres de Biomed Central.

(<http://www.biomedcentral.com/info/about/pr-releases?pr=20050623> et <http://www.biomedcentral.com/info/libraries/BMClibupdate15>)
(Lardy 2006a)

Dans un document d'octobre 2006, J.P. Lardy, URFIST Lyon (Lardy 2006b), fait le point sur ces nouveaux modèles hybrides et souligne leurs divergences avec certains principes fondamentaux du libre accès, en particulier concernant les droits d'auteurs.

Bibliographie - Annexe 1

Eysenbach, G. Citation Advantage of Open Access Articles. *PLoS Biology*, 4 (5), 2006.
http://biology.plosjournals.org/archive/1545-7885/4/5/pdf/10.1371_journal.pbio.0040157-L.pdf

Lardy, J.P. Journal of Citation Reports en profondeur, 2006a. pp. 3.
<http://urfist.univ-lyon1.fr/JCR-en-profondeur.pdf>

Lardy, J.P.- Le modèle de publication hybride : lecteur payant / auteur payant. 2006b
http://urfist.univ-lyon1.fr/publication_hybride.pdf

Schmitt, J.P. Open Access. L'avenir des publications scientifiques ? *Guide pratique Archimag : les publications électroniques. 3ème ed.*: Archimag, 2006. pp. 9-12.

Annexe 2 - Adresses de ressources électroniques

[[Lecture rapide](#)]

I- Actualités du libre accès & sites incontournables

- ❑ Blog de Peter Suber : <http://www.earlham.edu/%7Epeters/fos/fosblog.html>
SPARC Open Access Newsletter : <http://www.earlham.edu/~peters/fos/newsletter/archive.htm>
- ❑ Pages d'Hélène Bosc :
INRA : http://www.tours.inra.fr/prc/internet/documentation/communication_scientifique/comsci.htm
Euroscience : http://www.euroscience.org/WGROUPS/SC_PUBLISHING/index.htm
- ❑ Blog de S. Harnad
<http://openaccess.eprints.org/>
- ❑ Site du CCSD : Centre pour la Communication Scientifique Directe du CNRS
<http://www.ccsd.cnrs.fr/accueil.php3?lang=fr>

Quelques dossiers et articles intéressants

- ❑ Dossier de l'ENPC :
http://www.enpc.fr/fr/documentation/doc_electronique/dossier_openaccess.htm
- ❑ Le « débat du Libre Accès » à suivre dans « Nature » :
<http://www.nature.com/nature/focus/accessdebate/index.html>

II- Textes fondateurs sur le Libre accès

- ❑ Site de l'INIST – Libre accès à l'Information Scientifique et Technique. Page spécifique sur les textes de référence :
http://www.inist.fr/openaccess/rubrique.php3?id_rubrique=11
- ❑ Protocole d'accord 2006 entre les EPST, les universités, l'institut Pasteur, la Conférence des Grandes Ecoles (signé le 06/07/06)
texte du protocole : http://www.godoc.cnrs-gif.fr/docspdf/protocoleAO_pour_signature.pdf.

III- Recensement et repérage des dépôts d'archives

- ❑ Enregistrement des archives et statistiques d'alimentation
<http://archives.eprints.org>
- ❑ Filtre / différents critères (par type, par pays, par logiciel utilisé)
<http://archives.eprints.org/?country=fr&version=&type=institutional&order=recordcount&submit=Filter>

IV- Libre accès et éditeurs

Politique des éditeurs scientifiques / libre accès

- ❑ <http://romeo.eprints.org> ou <http://www.sherpa.ac.uk/romeo.php>

Droits d'auteurs et droits d'éditeurs

- ❑ Site du CNRS
<http://www.sg.cnrs.fr/daj/propriete/droits/droits.htm>
- ❑ Exemple – Elsevier
<http://www.elsevier.com/wps/find/authorshome.authors/authorsrights>

Modèles éditoriaux

- ❑ Atmospheric Chemistry and Physics :
http://www.copernicus.org/EGU/acp/acpd/recent_papers.html
- ❑ Biomed Central : <http://www.biomedcentral.com>
- ❑ Blackwell – Modèle « Oline Open » : <http://www.blackwellpublishing.com/static/onlineopen.asp>
- ❑ Nature – Expérience 2006 en cours : <http://blogs.nature.com/nature/peerreview/trial/>
- ❑ Oxford University Press - Modèle « Oxford Open » : <http://www.oxfordjournals.org/oxfordopen/>
- ❑ Public Library of Science – PloS : <http://www.plos.org/index.php>
- ❑ Springer – Modèle « Open Choice » :
<http://www.springer.com/dal/home/open+choice?SGWID=1-40359-0-0-0>
- ❑ Directory of Open Access Journals <http://www.doaj.org>
- ❑ Lardy, J.P.- Le modèle de publication hybride : lecteur payant / auteur payant. Octobre 2006
http://urfist.univ-lyon1.fr/publication_hybride.pdf

V- Les outils du libre accès

Métadonnées

Outils de recherche – services associés

Moissonneurs / agrégateurs

- ❑ OAISTER : <http://www.oaister.org/o/oaister>
- ❑ ARC : <http://arc.cs.odu.edu/>

Outils commerciaux

- ❑ SCIRUS : <http://www.scirus.com>
- ❑ SCOPUS : <http://www.scopus.com>
- ❑ GOOGLE SCHOLAR : <http://scholar.google.com>
- ❑ CROSSREF : <http://www.crossref.org/index.html>

VI- Libre accès et chercheurs

Libre accès et mesures d'impact des publications

- ❑ Liste des différentes études réalisées pour mesurer l'effet du libre accès sur l'impact des articles
<http://opcit.eprints.org/oacitation-biblio.html>
- ❑ CITEBASE : <http://opcit.eprints.org>
- ❑ CITESEER : <http://citesser.ist.psu.edu/>

Libre accès et évaluation

- Exemple de l'IRRA (Institutional Repositories & Research Assessment)
 - <http://irra.eprints.org/white/> (White Paper)
 - http://www.city.ac.uk/inau-vb/nc/rc/136/rc136_item5.doc (mai 2006)
- Document australien
<http://ausweb.scu.edu.au/aw06/papers/refereed/richardson/paper.html>

VII- Politiques en faveur du libre accès

- **Site de référence / affichage des politiques**
ROARMAP (Registry of Open Access Repository Material Archiving Policies) :
<http://www.eprints.org/signup/fullist.php>
- Liste des signataires de la Déclaration de Berlin
<http://www.zim.mpg.de/openaccess-berlin/signatories.html>

Organismes et institutions de recherche – positionnement et/ou adresse de l'archive

- CEMAGREF
archive : <http://cemadoc.cemagref.fr/exl-php/cadcgp.php?MODELE=PRESENTHTML&query=1>
- CNRS : http://openaccess.inist.fr/breve.php3?id_breve=418
archive HAL : <http://hal.ccsd.cnrs.fr/>
plateforme fédératrice : <http://www.ccsd.cnrs.fr/accueil.php3?lang=fr>
- IFREMER : <http://www.ifremer.fr/docelec/doc/2005/rapport-657.pdf>
archive : <http://ifremer.fr/docelec>
- INRA : <http://www.nancy.inra.fr/extranet/doc/diffusion/libreaccesOAI-OHologneNancy2004.pdf>
archive : <http://www.inra.fr/prodinra/pinra/index.xsp>
- INRIA : <http://www.inria.fr/publications/archiveouverte/index.fr.html>
archive : <http://hal.inria.fr/>
- INSERM : <http://www.inserm-actualites.com/index.php?id=514>
archive : <http://www.hal.inserm.fr/>

Organisme financeur et partenaire de la recherche

- UK BBSRC : The Biotechnology and biological Science Research Council <http://www.bbsrc.ac.uk/>
- UK ESRC : Economic and Social Science Research Council <http://www.esrc.ac.uk/>
- UK MRC : The Medical Research Council <http://www.mrc.ac.uk/>
- Wellcome Trust <http://www.wellcome.ac.uk/>

Organismes appliquant l'obligation de dépôt

- Australia - Queensland U. Technology : <http://www.qut.edu.au/>, Open Access Policy
http://www.mopp.qut.edu.au/F/F_01_03.html
- Europe - CERN <http://doc.cern.ch/archive/electronic/cern/preprints/open/open-2005-006.pdf>
- India - Nat Inst Tech Rourkela : <http://dspace.nitrkl.ac.in/dspace/>
- Portugal - Université de Minho <https://repositorium.sdum.uminho.pt/>
- Switzerland- Université de Zurich : <http://www.unizh.ch/>
- UK - University of Southampton ECS : <http://www.unizh.ch/index.en.html>

VIII- Manifestations récentes

- ❑ Dassa, M. ; Guha, K.- Journée d'étude ADBS Recherche (12 mai 2006) : Archive ouverte, libre accès : quelle mise en place ? Documentaliste – Sciences de l'information 2006, vol. 43, n°2, 150-154.
- ❑ « Archives ouvertes, libre accès : questions et enjeux de la publication scientifique » Journée d'étude du CERSIC-ERELLIF et des URFIST de Nice et Rennes, 28 juin 2006 – Université de Rennes 2 : http://www.uhb.fr/alc/erellif/cersic/spip/article.php3?id_article=19
- ❑ [Open Access: threat or blessing](http://www.isn-oldenburg.de/%7Ehilfe/vortraege/esof06/) – Euroscience Seminar - Munich juillet 2006

IX- Cours, ouvrages, présentations powerpoint

- ❑ Aubry, C.; Janik, J., eds. *Les archives ouvertes. Enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*. Sciences et Techniques de l'Information. Paris (FRA): ADBS Editions, 2005. pp. 332.
- ❑ Bosc, H. - « Les archives Ouvertes dans le monde, le modèle à suivre et pourquoi ? » Journées d'Archives Ouvertes , Université de Toulouse , 13/04/06
<http://www.urfist.cict.fr/seminaire/bosc.ppt>
- ❑ Chanier, T. Les archives ouvertes : récents développements du libre accès à l'information scientifique et technique. Partie 1. *Journée de formation URFIST*. Rennes, 2006/04/03.
http://lifc.univ-fcomte.fr/~chanier/DocPerso/chanier_rennes_OA_1.ppt
- ❑ Chanier, T. Les archives ouvertes : récents développements du libre accès à l'information scientifique et technique. Partie 2. *Journée de formation URFIST*. Rennes, 2006/04/03.
http://lifc.univ-fcomte.fr/~chanier/DocPerso/chanier_rennes_OA_2.ppt
- ❑ Documents INRA Avignon
http://www.avignon.inra.fr/internet/unites/ecologie_des_invertebres/documentation/Open%20Access-commentaires.pdf
- ❑ Jacobs, N., ed. *Open access : Key strategic, technical and economic aspects*. Chandos Information Professional Series. Oxford (GBR): Chandos Publishing, 2006. pp. 243.
- ❑ Lardy, J.P. – Université Claude Bernard – URFIST Lyon
Le libre accès à l'information scientifique et technique – août 2006
http://urfist.univ-lyon1.fr/ppt/OA_Acces-ouvert_JPL.ppt
- ❑ Mahé, A. - URFIST Paris :
« Libre accès à l'information scientifique : contexte et enjeux » - Juin 2005
<http://www.ext.upmc.fr/urfist/ArchiveOuverte/OA.html>

« Les archives ouvertes en pratique » – Janvier 2006
<http://www.ext.upmc.fr/urfist/ArchiveOuverte/OApratique.html>
Document complémentaire : Sources et liens